

VIVRE À VERRIÈRES

Votre guide

Ville • **Petite enfance** • **Scolaire**
Périscolaire et extrascolaire • **Jeunesse**
Associations • **Solidarités** • **Point d'accès au droit**



Sommaire



p.5
Ville



p.59
Jeunesse



p.23
Petite enfance



p.67
Associations



p.39
Scolaire



p.99
Solidarités



p.47
Périscolaire et
extrascolaire



p.113
Point d'accès
au droit

Directrice de la publication : Karine Casal Dit Esteban

Rédactrice en chef : Nathalie Renolleau

Secrétaire de rédaction : Sophie Pivoteau

Réalisation : Fanny Duru

Impression : Le Réveil de la Marne - 03 26 51 59 31 -

Dépôt légal : septembre 2022 - Impression sur papier 100% PEFC avec encres végétales

Photos : Service communication, Unsplash (Jerry Wang, Markus Spiske, Christian Bowen, Dakota Corbin, Note Thanun, Danielle Cerullo, Katherine Hanlon, Janko Ferlic, Sander Weeteling, Priscillia du Preez, Christina Wocintechchat, Boba Jaglicic, Mael Balland, Simon Godfrey, Anna Morris, Jed Villejo, Austin Kehmeier, Toa Heftiba), AdobeStock

Édito



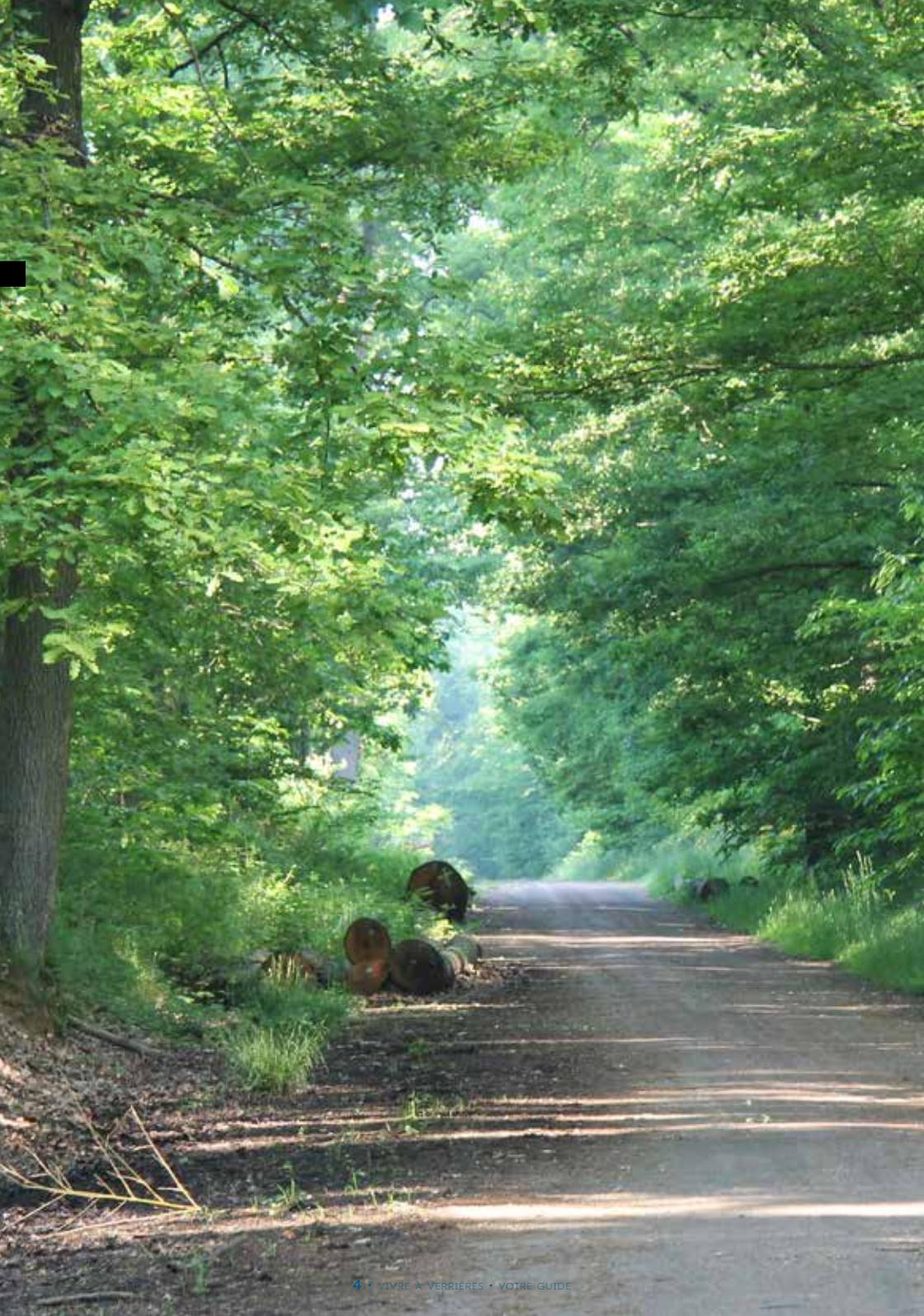
François Guy Trébulle
Maire
Vice-président de Paris-Saclay

Donner aux Verriérois le maximum d'informations de la manière la plus accessible possible, telle est la raison d'être de ce guide. Nous avons souhaité regrouper des informations jusqu'alors éparses pour proposer l'essentiel des coordonnées et informations utiles non seulement pour la vie pratique des Verriérois, mais aussi en matière de scolarité, d'activités, de solidarité, de vie associative ou encore d'accès au droit. Notre objectif est bien d'accompagner au mieux chacun, quels que soient son âge et ses besoins.

Ce guide pratique vous accompagnera et vous donnera à voir un peu la richesse des propositions qui sont faites aux Verriérois par la commune ou soutenues par elle.

Ce guide est aussi une invitation : en montrant la richesse des propositions, il peut aussi susciter des vocations. Depuis toujours, l'engagement des Verriérois dans le tissu associatif est remarquable. Les difficultés traversées lors des épisodes récents ont montré toute l'importance de la solidarité et de l'engagement. Que ce soit pour soi-même ou pour les autres, l'engagement associatif est une source incroyable de richesses individuelles et collectives dont on savoure les fruits à chaque âge de la vie.

Que ce soit par l'engagement des services publics ou de la vie associative, aucun Verriérois ne doit rester isolé mais, au contraire, chacun doit savoir qu'il se trouve autant de propositions que de besoins.





Ville



Le conseil municipal

Le conseil municipal actuel est composé de 33 élus dont 25 dans la majorité et 8 dans l'opposition.

Le Maire et les adjoints

**élus également conseillers communautaires*



François Guy Trébulle

Maire
Vice-Président de
Paris-Saclay



Karine Casal Dit Esteban*

1^{re} adjointe, chargée de la prévention, de la sécurité et de la communication



Gérard Dossmann

2^e adjoint, chargé des affaires générales, de l'économie, des finances et de la coopération internationale



Magali Libong

3^e adjointe, chargée du patrimoine et de la culture



Ian Tixier

4^e adjoint, chargé des sports et de la jeunesse



Élisabeth Roquain

5^e adjointe, chargée des affaires sociales et des solidarités



Jean-Louis Delort

6^e adjoint, chargé de la vie associative et du personnel municipal



Rozenn Boulter

7^e adjointe, chargée des affaires scolaires et familiales



Jean-Paul Mordefroid*

8^e adjoint, chargé du développement durable et transitions



Christine Lagorce

9^e adjointe, chargée des projets urbains



Les conseillers municipaux de la majorité



Grégory Bozec

Conseiller municipal délégué à l'inclusion territoriale



Violaine Guillanton

Conseillère municipale déléguée au logement et aux mobilités



Jean-Louis Carrasco

Conseiller municipal délégué aux commerces, artisanat et ville intelligente



Hervé Baude

Conseiller municipal délégué à la protection animale et au marché



Tania Da Graça Soarès

Conseillère municipale déléguée aux projets jeunes



Didier Millet

Conseiller municipal délégué aux travaux



Nathalie de Vilmorin

Conseillère municipale



Nasser Attaf

Conseiller municipal délégué aux recherches de financements et au dialogue interculturel



Jacqueline Brignon

Conseillère municipale



Le conseil municipal

Les conseillers municipaux de la majorité



Henri Roger Estrade
Conseiller municipal



Anne Kerny-Bonfait
Conseillère municipale



Alain Cholay
Conseiller municipal



Marie-Paule Octau
Conseillère municipale déléguée
à l'accompagnement des aînés



Jean-Pierre Milonnet
Conseiller municipal



Céline Piera
Conseillère municipale

Les conseillers municipaux de l'opposition



Caroline Foucault
Conseillère municipale
(Rassembleur Verrières)



Vincent Hulin*
Conseiller municipal
(Réussir ensemble Verrières)



Andrée Theisen
Conseillère municipale
(Réussir ensemble Verrières)



Michel Yahiel
Conseiller municipal
(Réussir ensemble Verrières)



Agnès Quinquenel
Conseillère municipale
(Réussir ensemble Verrières)



David Chastagner
Conseiller municipal
(Réussir ensemble Verrières)



Emmanuelle Clévédé
Conseillère municipale
(Réussir ensemble Verrières)



Jérémy Fass
Conseiller municipal
(Réussir ensemble Verrières)

**élu également conseiller
communautaire*



Hôtel de Ville

Place Charles de Gaulle

☎ 01 69 53 78 00

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi :

8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 18 h

Samedi :

8 h 30 - 12 h

Cabinet du Maire

Hôtel de Ville

☎ 01 69 53 78 15

✉ [cabinetdumaire@](mailto:cabinetdumaire@verrieres-le-buisson.fr)

[verrieres-le-buisson.fr](mailto:cabinetdumaire@verrieres-le-buisson.fr)



Permanence du Maire

FRANÇOIS GUY TRÉBULLE

Maire et vice-président
de Paris-Saclay

Sur rendez-vous :

☎ 01 69 53 78 15 ou

✉ [cabinetdumaire@](mailto:cabinetdumaire@verrieres-le-buisson.fr)

[verrieres-le-buisson.fr](mailto:cabinetdumaire@verrieres-le-buisson.fr)



Verrières d'hier...

La présence des Vilmorin à Verrières-le-Buisson a façonné le paysage d'une partie de la commune, famille à laquelle étaient liées les personnalités Louise de Vilmorin, André Malraux, Honoré d'Estienne d'Orves et David Régnier.

Dès le XVIII^e siècle, Verrières-le-Buisson fut appréciée par les rois de France pour ses forêts et gibiers. Une richesse naturelle accentuée par la longue présence de la famille de Vilmorin, fondatrice de la célèbre maison de graines Vilmorin. Cette famille a laissé à la ville un héritage patrimonial important parmi lequel deux arboretums, le pigeonnier de

l'ancienne ferme Saint-Fiacre, les bâtiments de la propriété Vilmorin et ceux du Centre André Malraux (lequel héberge la médiathèque, le musée et l'herbier Vilmorin) et les arbres remarquables qui agrémentent nos rues et parcs. La société Vilmorin-Andrieux fut, jusqu'en 1962, le plus important employeur local. La famille a pris des responsabilités au sein de la commune puisque trois maires de Verrières-le-Buisson en sont issus. C'est également du fait de ses liens avec la famille Vilmorin qu'André Malraux, alors compagnon de Louise de Vilmorin, s'est installé à Verrières. Il y fut enterré en 1976 avant de rejoindre le Panthéon en 1996.



Le centre André Malraux autrefois



La Ville réhabilite le centre André Malraux, dont la médiathèque qui évoluera vers une « médiathèque 3^e lieu » se composant entre autres d'espaces de lecture, d'un espace multimedia, d'un café littéraire, d'espaces de co-working et d'un espace d'exposition ; et la partie muséale se composant de l'herbier et d'un musée dédié au végétal.

De grands résistants

L'histoire de Verrières-le-Buisson rejoint celle de la France, à travers notamment deux célèbres résistants compagnons de la Libération natifs de Verrières-le-Buisson, Honoré d'Estienne d'Orves, fusillé le 29 août 1941, et son jeune neveu David Régnier, tué le 20 juin 1944. C'est également pendant la Seconde Guerre mondiale que quatre Verriérois ont fait preuve d'une grande humanité en aidant une famille juive, la famille Meller.

Olivier et Roger de Vilmorin, Camille et Germain Lecureur ont tous les quatre été faits Justes parmi les Nations par le Comité français pour Yad Vashem. Le monument végétal Aux Justes de Verrières inauguré en 2015 et situé sur le mail longeant la rue d'Estienne d'Orves et la Promenade de Hövelhof (inaugurée en 2021 à l'occasion du 50^e anniversaire du Jumelage) leur rend hommage.

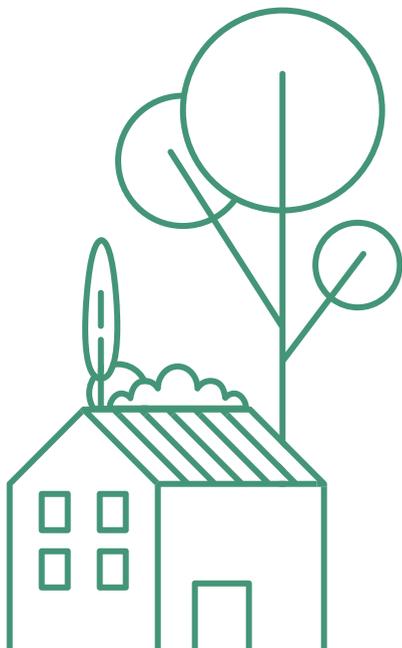




...et d'aujourd'hui

Blottie au creux des coteaux, entre la Bièvre s'écoulant au sud dans les derniers méandres de sa « vallée verte » et la forêt domaniale (Bois de Verrières) implantée à l'ouest sur un plateau et ses versants, Verrières est un ensemble de squares, parcs, rues et allées verdoyantes et fleuries où il fait bon flâner.

L'altitude varie de 56 m à proximité de la Bièvre à 100 m à l'église, pour culminer à 173 m dans la forêt. Au cœur du village historique, le promeneur découvrira quelque venelle ou sente ; tandis qu'en périphérie immédiate, il remarquera des parcs, vestiges des grandes propriétés verriéroises.



Une démographie constante

La commune de Verrières est rattachée au département de l'Essonne et, depuis le 1^{er} janvier 2016, à la Communauté Paris-Saclay.

La Ville compte **14 888 habitants** (1^{er} janvier 2019)* sur une superficie de **9,9 km²**, avec une densité de **1 502 habitants au km²**.

*Source : Insee



La Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Officiellement créée le 1^{er} janvier 2016, la communauté d'agglomération Paris-Saclay résulte de la fusion des intercommunalités Europ'Essonne et Plateau de Saclay (CAPS) rejointe par Wissous et à laquelle est rattachée Verrières-le-Buisson.

La communauté d'agglomération de Paris-Saclay (CPS), qui regroupe 27 communes dont Verrières-le-Buisson, forme un territoire d'exception dans un cadre de vie apaisé et équilibré.

Au cœur d'un cluster économique et scientifique d'envergure internationale, associé à plus de soixante parcs d'activités économiques, le territoire de la communauté d'agglomération Paris-Saclay bénéficie d'atouts uniques en Île-de-France.

Ses patrimoines historique, culturel, naturel, agricole, scientifique sont une véritable richesse pour tous les habitants, au même titre que le renforcement de son développement économique générateur d'emplois et créateur de richesses. La CPS agit quotidiennement au service des habitants des communes qui la composent et des entreprises qui sont implantées sur son territoire.

Véritable acteur du service public, son champ d'intervention est très large au vu des compétences qu'elle exerce :

- Soutien à l'économie, avec l'aide à la création et au développement des entreprises, et des actions pour l'emploi et l'insertion.
- **Gestion des déchets**, de l'eau potable, des déplacements, collecte et traitement des déchets. La distribution de l'eau potable est déléguée au Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDF).





De nombreux équipements sportifs et culturels

L'agglomération entretient et gère plusieurs équipements sportifs et culturels sur son territoire, accessibles à tous les habitants. Le conservatoire de musique à rayonnement intercommunal installé à l'Espace Bernard Mantienne en est un bel exemple.

Des moyens mis en œuvre pour se déplacer

La communauté Paris-Saclay déploie un réseau de transports en commun de proximité (bus, navettes communautaires) et gère les équipements qui les accompagnent (gares routières, parkings relais...). Avec ses partenaires, notamment le STIF, la RATP ou la Société du Grand Paris, elle élabore le maillage de son territoire. Engagée en faveur des moyens de circulations douces, la CPS met en place un plan de développement du vélo.

Communauté Paris-Saclay (CPS)

1 Rue Jean Rostand
91 898 Orsay
☎ 01 69 35 60 60
paris-saclay.com

SIAVB

Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre

☎ 01 69 33 10 10
www.siavb.fr



Ville ArTboretum

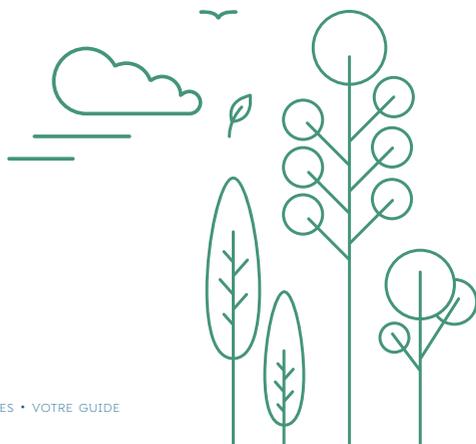
Verrières-le-Buisson est riche d'un patrimoine végétal exceptionnel, chargé d'histoire, où les arbres occupent une place toute particulière. Les deux arboretums de Verrières occupent une place majeure dans le paysage urbain de Verrières et inscrivent la commune dans l'histoire de la botanique. Ils témoignent du rôle fondamental que joua la famille Vilmorin dans le progrès de l'horticulture moderne. Cette richesse naturelle est entretenue et développée ; c'est pourquoi la commune a lancé, voilà plusieurs années, le projet « Verrières, Ville Arboretum » et plus récemment « Verrières - Ville ArTboretum » de mise en valeur et d'intégration du végétal dans la ville.



L'appellation de Ville ArTboretum illustre la volonté de la municipalité de valoriser à la fois ce patrimoine naturel et son attachement fort à l'art et à la culture accessible à tous, sur l'ensemble du territoire communal (espace public, parcs et jardins...).

Des arbres remarquables

Si l'on compare les essences d'arbres à des mots, on constate que le langage botanique courant est pauvre et peu nuancé. La présence d'arboretums a incité le développement de ce langage. Cela consiste donc à enrichir le vocabulaire botanique urbain, en implantant sur le domaine public (alignements de voirie, parcs, places) des arbres dignes d'être plantés dans un arboretum : faux-ormes de Sibérie (*Zelkova carpinifolia*) plantés rue d'Estienne d'Orves ; *Magnolia kobus*, chemin des Préharts ; *Taxodium ascendens* devant une cour d'école ; chêne de Hongrie (*Quercus frainetto*), boulevard du Maréchal Foch. Afin de permettre à chacun de découvrir, dans sa vie quotidienne, cette diversité biologique, la plupart des arbres sont étiquetés. La commune mène une politique de sensibilisation des Verriérois de tous les âges à la diversité du monde vivant.







Ville ArTboretum

Le Bois de Verrières

Gérée par l'ONF, la forêt domaniale de Verrières couvre près de la moitié du territoire communal, soit 450 hectares. De quoi faire de magnifiques promenades sur une quarantaine de kilomètres de sentiers et de sentes. Très appréciée des randonneurs, elle est également le théâtre de manifestations sportives.

Agence territoriale Île-de-France Ouest

☎ 01 34 83 63 40

✉ ag.versailles@onf.fr



Square Louise de Vilmorin

Les parcs

Verrières dispose de nombreux parcs, squares et jardins propices à la promenade ou à la détente. Parmi les principaux, les parcs Régnier, Vaillant et Louise de Vilmorin en centre-ville, l'Hexagone, le Bois des Couleurs et le Parc de la Noisette à l'est, ou encore les bords de la Bièvre à l'ouest.

Liste des associations
environnementales p. 71 à 73.



Au-delà de Verrières



Verrières-le-Buisson est jumelée avec Hövelhof (Allemagne) depuis 1971 et Swanley (Royaume-Uni) depuis 1985. La Ville a également conclu un accord de partenariat avec la commune de Zorgho (Burkina Faso). Elle y est très active à travers l'association Zinado 2000.

Hövelhof



Hövelhof & Verrières-le-Buisson

Hövelhof se situe en Allemagne à 700 kilomètres de Verrières. Dans cette ville de près de 16 000 habitants, située au coeur de la lande de la Senne, la population est en général proche de la nature et a gardé le respect des traditions. En 2021, Hövelhof et Verrières-le-Buisson fêtaient les 50 ans du jumelage.

Swanley



Swanley regroupe trois communes, soit 16 000 habitants. Située à 25 km au sud-est de Londres, elle fait la jonction entre la grande banlieue urbanisée de la capitale anglaise et le Kent verdoyant. À côté d'un centre-ville peu dense, Swanley dispose de grands espaces verts.

Comité de Jumelage

Organise les échanges avec les villes de Swanley et Hövelhof

Mairie de Verrières - Boîte n°9

☎ 06 23 09 20 23

✉ comite.jumelage.vlb91@gmail.com

Zorgho

Verrières s'est engagée depuis plus de vingt sept ans dans une petite région du Burkina Faso en plein cœur de l'Afrique. La ville de Zorgho, et ses 33 villages, dont le village de Zinado, de Daguintoéga et de Digré, est à une centaine de kilomètres à l'est de la capitale Ouagadougou.



Zinado 2000

Mairie de Verrières - Boîte n°27

☎ 07 49 58 70 86 (répondeur)

✉ zinado2000@gmail.com
zinado.fr





Informations pratiques

Espace Citoyens

L'Hôtel de Ville accueille les Verriérois pour de nombreuses démarches administratives. La plupart d'entre elles peuvent également être faites en ligne, via le site de la Ville : rubrique Mon quotidien > Mes Démarches en ligne. Vos démarches administratives en ligne, sur votre ordinateur, votre téléphone, votre tablette, 7j/7 et 24h/24 ! Un ordinateur est également disponible au public dans le hall d'accueil pour accomplir des démarches avec l'assistance des agents de l'accueil.

Grâce à votre espace personnel, vous pouvez :

- effectuer vos démarches (signalement, état civil*, rendez-vous, réservations scolaires et périscolaires, accueil de loisirs ...)
- consulter l'historique de vos demandes
- suivre l'état d'avancement de vos demandes
- disposer d'un espace de stockage sécurisé pour vos pièces justificatives.

** La Ville n'est pas habilitée à gérer les demandes de passeport et de carte nationale d'identité. Vous devez vous adresser à la commune voisine de votre choix (Massy, Palaiseau, Antony, Châtenay-Malabry... sur rendez-vous).*



Hôtel de Ville

☎ 01 69 53 78 00

✉ relationscitoyennes@verrieres-le-buisson.fr

Horaires du Pôle services à la population

Lundi au vendredi :
8 h 30-12 h / 13 h 30-18 h

Samedi : 8 h 30-12 h

Numéros d'urgence

Police municipale

65 rue d'Estienne d'Orves

☎ 01 60 10 32 40

✉ policemunicipale@verrieres-le-buisson.fr

Horaires :

De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
du lundi au vendredi

Opération Tranquillité Vacances, dépôt de main courante, opérations de prévention, sécurisation de l'espace public, accueil et régie du marché : la Police municipale de Verrières-le-Buisson assure un service de sécurité de proximité.



Police nationale

Commissariat de Palaiseau

13 rue Emile Zola

☎ 01 69 31 65 20

Ouvert 7/7 jours - 24/24 heures

Permanence chaque 1^{er} mardi du mois
entre 18 h 30 et 20 h à l'Hôtel de Ville

Sans rendez-vous





Informations pratiques

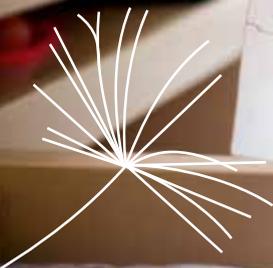
Numéros d'urgence

112	Numéro d'appel d'urgence européen	Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne : pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police. Numéro joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique.
15	SAMU (Service d'Aide Médical Urgent)	Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins
0 826 88 91 91 (0,15 €/min)	SOS MÉDECINS ESSONNE	Association de médecins libéraux 24 h/24, 365 jours par an
17	Police secours	Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police
18	Sapeurs-Pompiers	Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide Centre d'incendie et de Secours de Massy-Igny 51-55 rue de Vilgénis - 91300 Massy
114	Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS.
3919	Violences Femmes Info	Pour les femmes victimes de violences intrafamiliales (physiques, sexuelles ou psychologiques). Numéro national, gratuit et anonyme - aucune trace sur le relevé téléphonique
119	Allo Enfance maltraitée	Pour les enfants confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-mêmes ou pour un autre enfant qu'ils connaissent. Pour les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, élargie, voisins, communauté éducative... Numéro national, gratuit et anonyme - aucune trace sur le relevé téléphonique.
01 69 53 78 31	Accueil des sans-abris	CCAS de Verrières-le-Buisson



Petite enfance

Accueil du jeune enfant



La municipalité au service de la petite enfance

Accueillir dans les meilleures conditions les jeunes Verriérois âgés de trois mois à quatre ans est la principale mission du service Petite enfance de la mairie de Verrières-le-Buisson. Actuellement, près de 130 enfants bénéficient ainsi d'une place en structure.

La Ville met à leur disposition plusieurs possibilités d'accueil régulier ou occasionnel et le service Petite enfance coordonne l'ensemble des structures.

Un personnel adapté

Un personnel compétent entoure les enfants et organise la vie des structures communales.

Un psychologue et un médecin sont également rattachés aux établissements municipaux pour accompagner les enfants dans leur développement.



Service Petite enfance

Lieu d'accueil et d'information

Lieu d'écoute et de conseil, le service Petite enfance est l'interlocuteur des Verriérois dont l'enfant est accueilli dans l'une des structures municipales. Ce service apporte également des informations aux parents qui s'interrogent sur les différents modes d'accueil possibles au regard de leur situation, de leurs attentes et de leurs besoins.

Accompagnement des familles

Le service est la passerelle entre les familles et la commission Petite enfance. À ce titre, il doit être tenu informé de chaque changement de situation familiale.

Le site internet

Retrouvez toute l'actualité du service Petite enfance dans la rubrique dédiée sur le site internet de la Ville. Infos pratiques, adresses, calendriers... vous attendent sur : www.verrieres-le-buisson.fr

Service Petite enfance de Verrières-le-Buisson

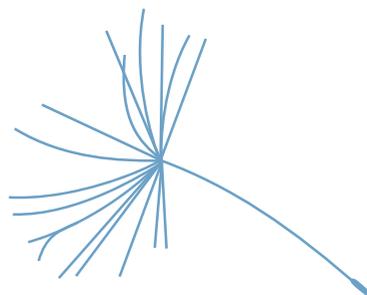
Place Charles de Gaulle
91370 Verrières-le-Buisson

☎ 01 69 53 78 00

01 69 53 78 09

✉ [petiteenfance@](mailto:petiteenfance@verrieres-le-buisson.fr)

verrieres-le-buisson.fr



Modes d'accueils municipaux



Les locaux des structures municipales sont adaptés à l'accueil des jeunes enfants, lesquels sont encadrés par un personnel spécialisé, dont le nombre et la qualification sont fixés par les textes législatifs en vigueur.

Un travail pédagogique

Ces structures contribuent à l'éveil de l'enfant, l'aident dans l'acquisition de son autonomie et lui apprennent la socialisation à travers la vie en collectivité et diverses activités (peinture, éveil musical, piscine à balles, comptines, etc.).

Les différents types d'accueil

La Ville compte trois crèches collectives. Différents types d'accueil sont proposés :

- l'accueil régulier : formalisé par un contrat annuel sur la base de un à cinq jours par semaine ;
- l'accueil occasionnel : accueil ponctuel non contractualisé, proposé en priorité aux enfants ayant plus de 18 mois, en vue de leur intégration à l'école ;
- l'accueil d'urgence prévu pour une période définie (maximum 3 mois) après étude de la situation par la commission Petite enfance.

Les structures d'accueil



La crèche collective Louise de Vilmorin

5 rue Henri Bourrelrier
91370 Verrières-le-Buisson

 **01 60 13 14 65**

 **louisedevilmorin@
verrieres-le-buisson.fr**

Construit en 2006 selon les normes
«*Hautes Qualités Environnementales*»,
cet établissement accueille
40 enfants de 3 mois à 4 ans.

> Les places

40 places sont proposées ; une
place est réservée exclusivement
à l'accueil occasionnel.

> Les horaires

La crèche accueille les enfants
de 7 h 30 à 18 h 30 tous les
jours de la semaine.



La crèche collective Saint-Fiacre

7 square des Bégonias
91370 Verrières-le-Buisson

 **01 60 11 62 15**

 **stfiacre@verrieres-le-buisson.fr**

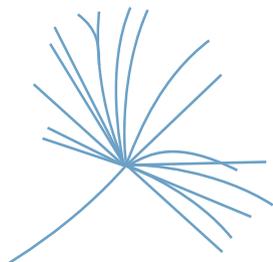
Cet établissement accueille 20
enfants de 3 mois à 4 ans.

> Les places

La crèche accueille 20 enfants ;
une place est réservée pour
l'accueil d'urgence.

> Les horaires

L'amplitude d'ouverture de la
crèche est de 7 h 30 à 18 h 30
tous les jours de la semaine.



Les structures d'accueil



La crèche La Pouponnière

13 rue d'Antony
91370 Verrières-le-Buisson

☎ 01 69 53 08 58

✉ pouponniere@verrieres-le-buisson.fr

Cet établissement accueille 25 enfants de 2 ans à 4 ans. La Pouponnière permet aux enfants qui ne sont pas encore familiarisés avec la collectivité d'expérimenter la vie en groupe avant l'entrée à l'école. Une place importante est donnée aux sorties ludiques ainsi qu'aux parents.

> Les places

La crèche La Pouponnière accueille 25 enfants ; une place est réservée exclusivement à l'accueil occasionnel.

> Les horaires

La crèche accueille les enfants de 7 h 30 à 18 h 30 tous les jours de la semaine.





Un personnel qualifié

> Directeur(trice) de structure

De formation diverse (infirmière puéricultrice, infirmier ou éducateur(trice) de jeunes enfants confirmé(e)), le/la directeur(trice) organise la vie de l'établissement dans le cadre du règlement de fonctionnement. Il accueille les familles, veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité, encadre le personnel et assure la gestion administrative de la structure. Il élabore le projet d'établissement en collaboration avec l'équipe et veille à son application.

> Édicateur(trice) de jeunes enfants

Il a suivi une formation de trois ans comprenant un apport théorique et un apport pratique. Il accompagne les équipes pour la mise en place du projet éducatif et travaille en lien avec l'équipe de direction dont il est le relais en son absence.

> Auxiliaire de puériculture

Titulaire d'un diplôme, après un an d'études et de stages, l'auxiliaire de puériculture répond aux besoins de l'enfant sur le plan physique et affectif en lui proposant un environnement bienveillant, sécurisant et stimulant.

> Agent Petite enfance

Titulaire d'un diplôme spécifique (CAP petite enfance ou BEP carrières sanitaires et sociales) ou formé par les services de la Ville,

l'agent Petite enfance participe à l'accueil de l'enfant au quotidien.

> Cuisinier(ère)

Assure la préparation des repas et des goûters dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité (HACCP).

> Agent technique polyvalent

Participe à l'entretien des locaux et du matériel. Assure l'entretien et la gestion du linge. Relia de façon ponctuelle les professionnels intervenant auprès des enfants.

> Psychologue

Titulaire d'un diplôme universitaire de psychologie de l'enfant, le psychologue assure un rôle de prévention et de soutien aux équipes et aux familles. Il anime des groupes d'analyse de pratiques professionnelles proposés à tous les agents prenant en charge les enfants.

> Référent(e) Santé et Accueil inclusif (médecin et infirmier(ère))

Accompagne les équipes pour la mise en place des mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels.

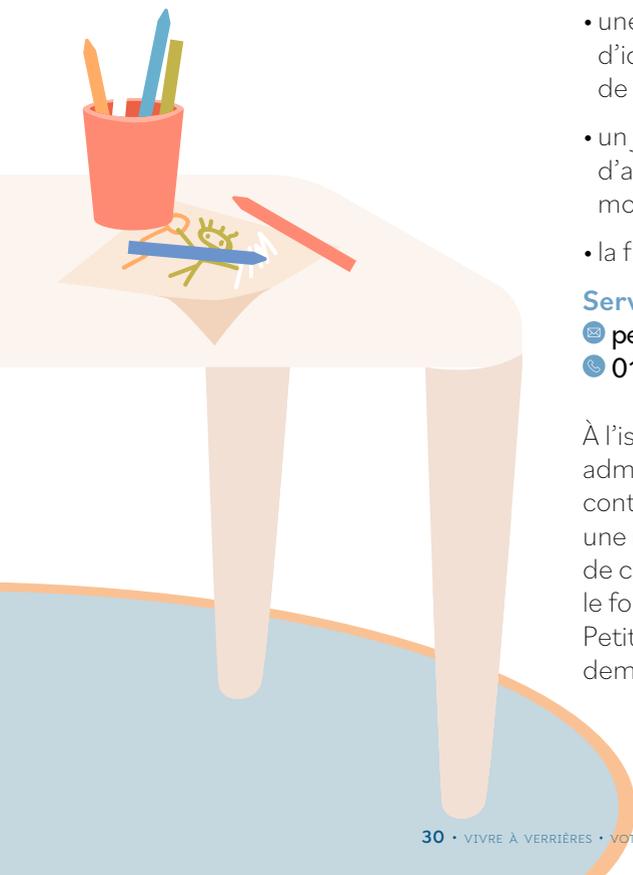


Inscrire votre enfant en crèche

Réservées aux Verriérois, les inscriptions pour l'accueil régulier et occasionnel des enfants s'effectuent à la mairie de Verrières-le-Buisson.

Conditions d'inscription

Les familles peuvent retirer le dossier d'inscription au pôle Services à la population. Ce même dossier est téléchargeable sur le site de la ville, rubrique 'Mes enfants'.



Pôle Services à la population :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 12 h

Le dossier est à adresser par courrier postal à la mairie ou par courriel à petiteenfance@verrieres-le-buisson.fr ou à déposer sur **RDV** au service Petite enfance avec les documents demandés (originaux et photocopies) :

- un justificatif de domicile de moins de trois mois
- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour) en cours de validité
- un justificatif de revenus ou d'activités de moins de trois mois pour les deux parents
- la fiche d'inscription complétée.

Service Petite enfance :

 petiteenfance@verrieres-le-buisson.fr
 **01 69 53 78 09**

À l'issue de la constitution du dossier administratif, le service Petite enfance contactera la famille pour lui proposer une rencontre avec une directrice de crèche, afin de l'informer sur le fonctionnement des structures Petite enfance et d'adapter leur demande d'accueil à leurs besoins.



Attribution des places en crèche

Accueil régulier

La commission Petite enfance, composée de membres du conseil municipal, se réunit une fois par an pour attribuer des places d'accueil régulier aux enfants inscrits sur la liste d'attente. Un règlement détermine les critères d'attribution des places.

Accueil occasionnel

Les places d'accueil occasionnel sont gérées directement par les structures Petite enfance après l'inscription.



Participations financières

Le tarif horaire des participations familiales est établi selon le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

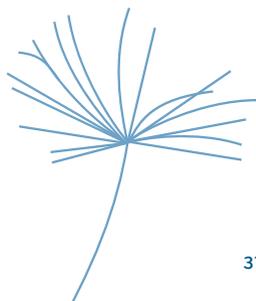
Le calcul du montant de la participation familiale s'appuie sur un taux d'effort modulé en fonction de la composition et des ressources de la famille (totalité des revenus N-2 avant déductions fiscales, hors prestations familiales et aide au logement), et ce en regard d'un plancher et d'un plafond ressources.

Accueil régulier

La facturation est calculée sur la base d'une mensualisation forfaitaire établie au regard du contrat écrit, conclu avec chaque famille. Elle prend en compte le nombre d'heures réservées par jour, le nombre de jours réservés par semaine et le nombre de jours de congés.

Accueil occasionnel

La facturation s'effectue sur la base des heures réservées.





Autres modes d'accueil

D'autres modes d'accueil viennent compléter ceux proposés par la Ville, pour répondre au mieux aux besoins des Verriérois.

Les assistantes maternelles indépendantes

Ce sont des assistantes maternelles agréées, employées directement par les parents. La liste des assistantes maternelles agréées résidant à Verrières-le-Buisson est disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site de la ville.

Combien ça coûte ?

Le salaire minimum des assistantes maternelles agréées est fixé par la convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur.

Pour plus d'informations

Si vous souhaitez davantage de renseignements, notamment sur l'indemnité d'entretien, les congés et les charges sociales, vous pouvez visiter les sites suivants :

- **URSAAF :**

<http://www.pajemploi.urssaf.fr>

- **Fédération Nationale des Assistantes Maternelles :**

<http://www.fednat-assmat.org>

Le site créé par la CAF peut vous apporter conseil et aide pour la recherche d'un mode de garde :
www.mon-enfant.fr

La crèche privée THALIE

Cette structure gérée par l'association THALIE propose, au sein de sa crèche, jusqu'à sept places pour les jeunes Verriérois ainsi que pour les jeunes extérieurs à la commune.

2 rue de l'Abreuvoir
91370 Verrières-le-Buisson

☎ 01 69 81 95 57

La garde partagée

Elle permet à plusieurs familles d'employer un(e) même assistant(e) parental(e) qui s'occupera de la garde de leurs enfants au domicile d'une famille et de l'autre en alternance (un jour sur deux, ou une semaine sur deux, par exemple).

Combien ça coûte ?

Le montant de la rémunération est fixé entre vous et la personne qui garde votre (vos) enfant(s). Précisez également avec elle les modalités de paiement : mensuel ou hebdomadaire. Le salaire minimum est fixé par la convention collective nationale des salariés du particulier employeur. Il ne peut pas être inférieur au smic (sauf abattement pour les moins de 18 ans). Si vous souhaitez davantage de renseignements, notamment sur les prestations en nature, les congés et les charges sociales, vous pouvez visiter le site de l'URSSAF.

www.pajemploi.urssaf

Le service 'Baby-sitting' de la structure Information Jeunesse



Lieu d'information sur tous les sujets qui intéressent les jeunes, la structure Information Jeunesse est aussi un lieu de ressources et d'échange entre les parents et les jeunes. L'animateur se charge d'assurer le suivi d'un service gratuit de mise en relation entre parents et baby-sitters, de vous informer et de vous renseigner sur cette activité (utilisation du chèque emploi-service, responsabilités engagées, droits et devoirs de chacun).

Aides - allocations

La Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

Vous attendez un enfant ? Ou vous avez un enfant né, adopté ou recueilli en vue d'adoption depuis le 1^{er} janvier 2004 ?

Cet enfant est à votre charge. Vous avez peut-être droit à la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Elle comprend :

- une prime à la naissance ou à l'adoption
- une allocation de base
- un complément de libre choix du mode de garde
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant.

Pour toute information concernant vos droits, contactez la CAF de l'Essonne ou consultez son site internet.

CAF

Caisse d'Allocations
Familiales de l'Essonne

2 impasse du Télégraphe
91013 Evry Cedex

☎ 0 810 25 91 10

www.caf.fr

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)

Vous avez un enfant handicapé de moins de 20 ans à votre charge ? Pour vous aider dans l'éducation et les soins à lui apporter, votre Caf peut vous verser l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh).

Votre droit dépend du taux d'incapacité de l'enfant. Ce taux est apprécié par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph) qui se prononce également sur l'attribution de l'allocation, des compléments, et sur leur durée de versement.

Les démarches

Vous devez vous adresser à :

Maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne (MDPH)

93 rue Henri Rochefort
91000 EVRY

☎ 01 60 76 11 00

✉ mdph@cg91.fr

Site du Conseil départemental de l'Essonne
www.essonne.fr

Et aussi...

Selon votre situation familiale et vos revenus, vous pouvez bénéficier d'aides complémentaires versées également par la Caisse d'Allocations Familiales :

- les allocations familiales
- le complément familial.





Protection Maternelle Infantile



Ce centre, de la compétence du département depuis juillet 2005, assure à titre préventif la surveillance médicale des enfants de 0 à 6 ans et plus particulièrement jusqu'à 3 ans, ainsi que les bilans de santé des enfants de 3 à 4 ans scolarisés dans les écoles maternelles de la ville.

- La ville de Verrières-le-Buisson est rattachée à la Maison des Solidarités de Massy.
- Dans le cadre de la PMI, des consultations et des vaccinations des enfants de 0 à 6 ans sont proposées à titre gratuit dans les centres de PMI de Massy :

> Opéra
> Villaine

Médecin, puéricultrice et auxiliaire peuvent vous informer et vous conseiller en puériculture : soins aux nouveaux-nés, pesées, alimentation, bain, sommeil, éveil, jeux, etc.

PMI

Protection Maternelle Infantile

Opéra

10 allée de Nantes

91300 Massy

☎ 01 9 81 73 68

Villaine

2 rue Edouard Henriot

91300 Massy

☎ 01 60 13 03 13

Adresses utiles

Service Petite enfance

Mairie de Verrières-le-Buisson
91370 Verrières-le-Buisson

☎ 01 69 53 78 09

✉ petiteenfance@
verrieres-le-buisson.fr

Conseil Départemental de l'Essonne

Hôtel du Département
Boulevard de France
91013 Evry cedex

☎ 01 60 91 91 91

www.essonne.fr

Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne

91032 Evry Cedex

☎ 0 810 25 91 10

(prix d'un appel local
depuis un poste fixe)

Espace accueil de Massy

1-3 avenue de France
91300 Massy

www.caf.fr

Information Jeunesse

11 rue de l'Ancienne Poste
91370 Verrières-le-Buisson

☎ 01 60 11 14 48

Site Internet Mon Enfant

www.mon-enfant.fr

Maison des Solidarités de Massy

2-4 ter avenue de France
91300 Massy

☎ 01 69 85 56 70

Association Thalie

(pour jeunes mères isolées)

☎ 01 49 73 06 88

FEPEM Île-de-France

(Fédération des Particuliers
employeurs de France)

79 rue de Monceau
75008 Paris

☎ 0 825 07 64 64

www.fepem.fr





Carte Scolaire



Coordonnées des écoles et du collège

Écoles élémentaires

École élémentaire Honoré d'Estienne d'Orves

24 rue d'Antony

☎ 01 64 47 18 00

✉ 0910653r@ac-versailles.fr

École élémentaire David Régnier / Paul Fort

1 rue Fabre

☎ 01 64 48 54 36

✉ 0910390e@ac-versailles.fr

<http://www.ecole-paulfort.com>

Écoles maternelles

École maternelle Clos Fleuri

24 rue d'Antony

☎ 01 64 47 18 04

✉ 0910657v@ac-versailles.fr

École maternelle des Gros chênes

Route du Bua

☎ 01 64 47 18 05

✉ 0911320r@ac-versailles.fr

École maternelle Bois Lorient

5 rue Fabre

☎ 01 64 47 18 06

✉ 0910617b@ac-versailles.fr

École maternelle des Prés-Bouchards

Avenue des Princes

☎ 01 64 47 18 07

✉ 0911081f@ac-versailles.fr



Écoles privées

École Notre-Dame de l'Assomption

11 rue d'Antony

91370 Verrières-le-Buisson

☎ 01 69 20 23 61

<http://ecole-nda.fr/>

École Steiner Waldorf

62 Rue de Paris

91370 Verrières-le-Buisson

☎ 01 60 11 38 12

<https://ecole-steiner-verrieres.org/>

Collège

Collège Jean-Moulin

6 allée des dauphines

91370 Verrières-le-Buisson

☎ 01 69 20 49 12

✉ ce.0910057t@ac-versailles.fr

Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscriptions scolaires sont à déposer en mairie, ou par courriel (scolaire@verrieres-le-buisson.fr)

Remplissez la fiche de demande d'inscription scolaire (téléchargeable sur le site internet de la ville

www.verrieres-le-buisson.fr/mes-enfants/de-4-a-12-ans/ecoles/), puis envoyez-la avec tous les justificatifs ci-après.

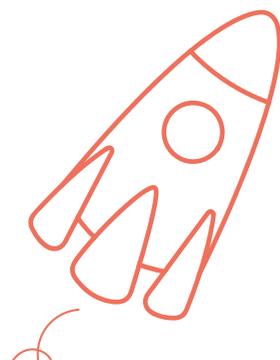
Pièces à fournir :

- fiche de demande d'inscription scolaire dûment remplie
- livret de famille complet (parents et enfants)
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les personnes hébergées chez un tiers, une attestation d'hébergement + le justificatif de domicile + CNI de l'hébergeant et une attestation de la CAF ou tout autre justificatif au nom du demandeur à l'adresse de l'hébergeant)

- Carnet de santé (photocopies des vaccins obligatoires)
- En cas de situation particulière (divorce, garde alternée, séparation...), fournir une photocopie du jugement prononcé (ou toute autre décision) et une autorisation du parent extérieur à la commune exprimant son accord à ce que l'enfant soit scolarisé dans la ville (code civil : articles 373-2 à 373-2-5)
- Certificat de radiation pour les nouveaux arrivants
- **L'inscription en Mairie ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet**
- **Vous pourrez alors finaliser l'inscription avec la directrice de l'école, selon les modalités précisées dans le courrier.**

Service scolaire

Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
91370 Verrières-Le-Buisson
☎ 01 69 53 78 34
✉ scolaire@verrieres-le-buisson.fr



L'Espace Citoyens

Depuis le 1^{er} mars 2021, la Ville propose aux familles utilisatrices des prestations, un lieu unique pour effectuer les démarches liées à la scolarité et aux activités extra-scolaires. Grâce à un accès privé, l'Espace citoyens, accessible 24 h/24 et 7j/7, permet aux parents d'obtenir de nombreuses informations sur le fonctionnement des temps d'activités scolaires et périscolaires. Il permet d'inscrire son enfant à la restauration scolaire et à l'accueil de loisirs toute l'année, de connaître les horaires et les coûts des activités proposées pendant les petites et grandes vacances. Il permet également d'annuler les réservations, de vérifier l'état de vos factures et d'effectuer les règlements en ligne en toute sécurité.

Les avantages

Le portail famille simplifie les démarches quotidiennes des familles en proposant un point d'entrée unique. Ainsi, il n'est pas nécessaire de s'adresser à plusieurs services pour procéder à l'inscription ou l'annulation dans les différentes structures. De même, les documents administratifs ne sont à fournir qu'une fois et peuvent être enregistrés dans votre « coffre-fort ».

Comment créer un compte ?

Pour créer votre espace vous devez, avant toute chose, avoir une « clé enfance ». Si vous n'avez pas de clé, contactez le service enfance au **01 69 53 78 19**.

Suivez ensuite le lien ci-dessous :
<https://www.espace-citoyens.net/verrieres-le-buisson/espace-citoyens/>



Le conseil d'école

Il est le lieu de réunion de tous les acteurs de l'école. Il permet aux parents d'être informés des aspects pédagogiques de l'action des enseignants.

Composition

Présidé par le directeur, il est constitué des enseignants, représentants de la mairie et parents d'élèves.

Fonctionnement

Il exerce les compétences suivantes :

- vote du règlement intérieur de l'école
- élaboration des projets scolaires
- avis sur les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, activités périscolaires, restauration scolaire, utilisation des moyens alloués à l'école, travaux dans les écoles...). Il se réunit une fois par trimestre.

Le sport à l'école



Parce que l'éducation physique et sportive (EPS) fait partie intégrante de l'éducation globale des jeunes Verriérois, la commune collabore activement à sa mise en œuvre à l'école. Aussi, la Ville emploie les services de deux éducateurs sportifs territoriaux afin de participer à l'encadrement de plusieurs activités se déroulant dans des équipements ou des sites de la commune et en accord avec le corps enseignant, comme par exemple le cross des écoles. D'autre part, en partenariat avec la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, des lignes d'eau à la piscine La Vague de Palaiseau sont proposées aux élèves de CM2.



Sécurité

La sécurité des enfants est l'affaire de tous. Le respect des règles de prudence et une vitesse adaptée s'imposent.

La police municipale et des agents de protection des écoles aident les enfants et leurs familles à traverser aux abords des écoles.

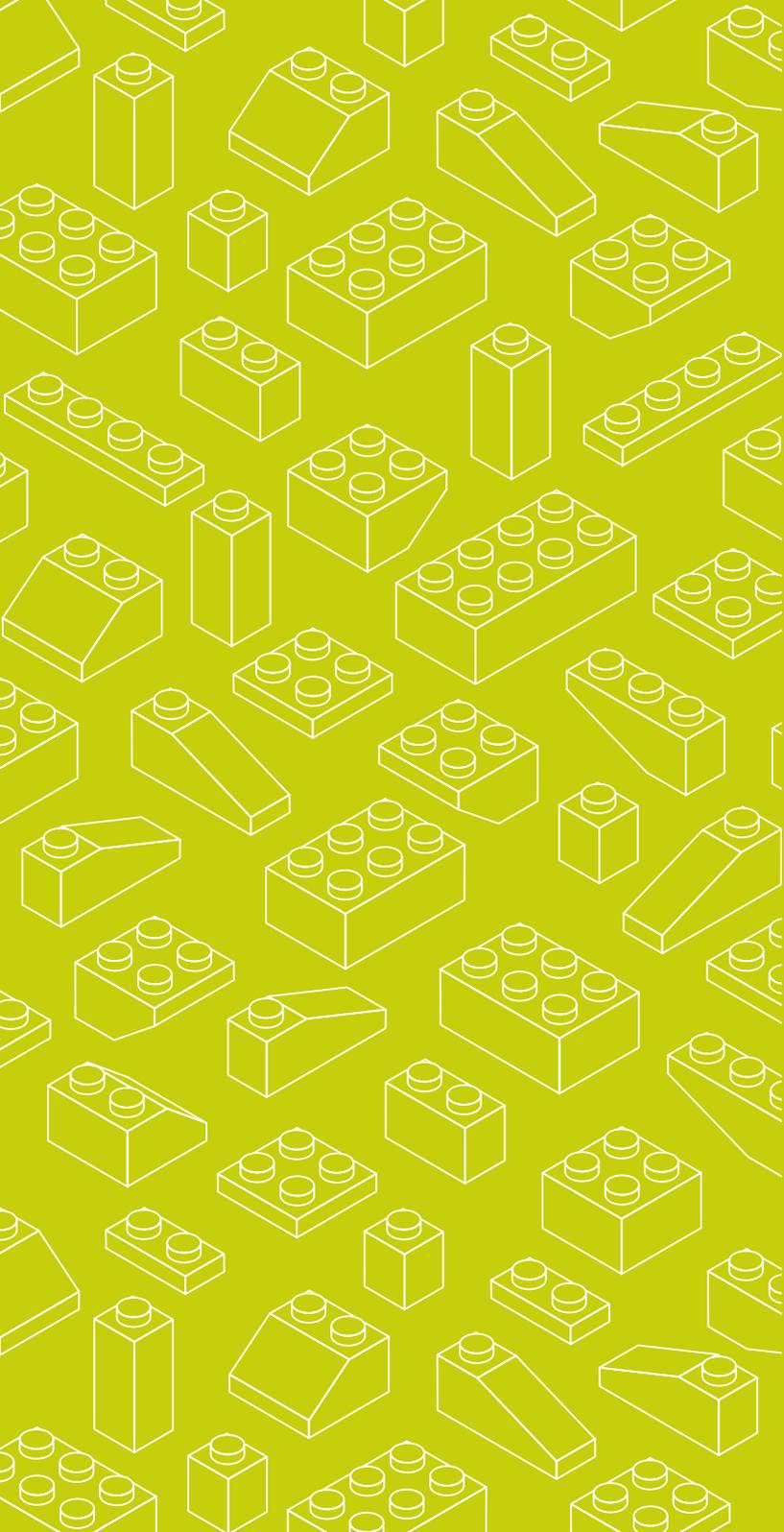
Ils veillent à la fluidité de la circulation. Il est important que les parents respectent les consignes de sécurité et ne stationnent pas à proximité immédiate des établissements scolaires.



HOTEL DE VILLE

LIBERTE EGALITE FRATERNITE





Périscolaire et extrascolaire

Préambule



La Ville de Verrières-le-Buisson conduit une politique dynamique dans le domaine de la jeunesse, en partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne qui subventionne l'activité périscolaire et extrascolaire.

Les accueils de loisirs et du périscolaire sont gérés par le service Jeunesse et fonctionnent conformément :

- aux dispositions du code de l'action sociale et des familles,
- aux dispositions du code de la santé publique,
- aux instructions en vigueur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Ils accueillent les enfants scolarisés en maternelle à partir de 3 ans et

en élémentaire jusqu'à 12 ans. Ces accueils ont pour vocation d'accueillir et de respecter chaque enfant, quelles que soient ses différences, dans un principe de laïcité.

Le Projet Éducatif de la Ville fixe des objectifs, déclinés dans chacune des structures par le biais d'un Projet Pédagogique :

- la sécurité et l'épanouissement des enfants,
- l'accès à l'autonomie et à la socialisation,
- l'apprentissage de la citoyenneté,
- la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Le Projet Éducatif et les Projets Pédagogiques sont à la disposition des familles auprès du service Jeunesse ou des directeurs des Accueils de Loisirs (ADL).



Les conditions d'accueil

En périscolaire

Le service est proposé toute l'année sur les périodes scolaires : les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

> Les enfants âgés de 3 à 6 ans sont accueillis

Au centre de loisirs

« Le Vert Buisson »

69 bis rue d'Estienne d'Orves

Dans l'école des Gros Chênes

Route du Bua

Dans l'école du Clos Fleuri

26 rue d'Antony

Dans l'école des Prés-Bouchards

Avenue des Princes

> Les enfants âgés de 4 à 12 ans sont accueillis

Au centre de loisirs

« Le Vert Buisson »

69 bis rue d'Estienne d'Orves

Dans l'école Honoré d'Estienne d'Orves

24 rue d'Antony

Dans les accueils de loisirs

Le service est proposé toute l'année sur les périodes de vacances scolaires.

> Les enfants âgés de 3 à 6 ans sont accueillis

Au centre de loisirs

« Le Vert Buisson »

69 bis rue d'Estienne d'Orves

Dans l'école des Gros Chênes

Route du Bua

Dans l'école du Clos Fleuri

26 rue d'Antony

> Les enfants âgés de 4 à 12 ans sont accueillis

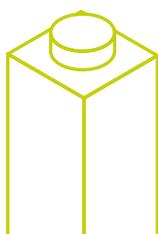
Au centre de loisirs

« Le Vert Buisson »

69 bis rue d'Estienne d'Orves

Dans l'école Honoré d'Estienne d'Orves

24 rue d'Antony





Les conditions d'admission

Pour chaque enfant, les familles doivent impérativement remplir une fiche d'inscription annuelle (renseignements d'état civil et sanitaire). Ce document doit être mis à jour chaque année. Il est important d'informer la direction des ADL de tout changement en cours d'année.

En périscolaire (matin, midi, soir et mercredi) :

Après l'inscription annuelle pour que l'enfant soit connu du service Périscolaire/Extrascolaire, les familles doivent procéder à **une réservation** de place en fonction du besoin.

La réservation permet de gérer les groupes d'enfants et d'anticiper l'encadrement nécessaire dans le respect des normes DDCS.

Pour les matin, midi et soir : la réservation est obligatoire pour l'année.

- 1- Il est conseillé de réserver via l'Espace Citoyens. Si cela n'est pas possible, une fiche de réservation papier sera disponible dans les accueils de loisirs.
- 2- Les familles pourront modifier les réservations en décembre pour le 2^e trimestre et en mars pour le 3^e trimestre

- 3- Les familles pourront annuler une réservation 4 jours avant l'accueil :
 - a. afin de transmettre les effectifs exacts au service restauration pour le repas du midi
 - b. et libérer des places pour accueillir les enfants en liste d'attente.

Pour les mercredis : la réservation est obligatoire à la journée.

- 1- Il est conseillé de réserver via l'Espace Citoyens. Si cela n'est pas possible, une fiche de réservation papier sera disponible dans les accueils de loisirs
- 2- Les familles pourront réserver une place jusqu'à 7 jours avant le mercredi concerné
- 3- Les familles pourront annuler une réservation 4 jours avant l'accueil :
 - a. afin de transmettre les effectifs exacts au service restauration pour le repas du midi
 - b. et libérer des places pour accueillir les enfants en liste d'attente.



En extrascolaire (les vacances scolaires) :

L'accueil de loisirs est réservé aux enfants Verriérois scolarisés ou non dans la ville ainsi qu'aux non Verriérois scolarisés dans la commune en écoles publiques.

La réservation est obligatoire : les réservations sont ouvertes 3 mois avant chaque période. Pour les familles qui ne pourraient pas réserver via l'Espace Citoyens, un formulaire papier sera disponible dans les accueils de loisirs et sera à retourner par courriel ou à déposer en mairie, **au plus tard un mois** avant chaque période de vacances.

Les dates de réservations conditionnent le recrutement de l'équipe d'animation pour offrir un service de qualité. Leur respect est donc important.





Paiement et facturation

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal et calculés selon le quotient familial. Il est conseillé de faire établir votre quotient familial auprès du Service Relations citoyennes de la mairie.

Si les familles n'ont pas demandé l'établissement du quotient familial, elles seront facturées au quotient le plus fort.

Pour information, la restauration est facturée directement par le délégataire de service public de restauration, au tarif fixé par la commune.



Conditions d'annulation

En cas d'annulation hors délais ou non justifié, le tarif en vigueur sera maintenu. Seule une annulation dans les délais proposés (4 jours) ou une absence justifiée par une des raisons suivantes permet d'être exonéré de paiement, sur présentation d'un justificatif :

- 1- Raisons médicales
- 2- Évènement familial (naissance, décès)

3- Modification du planning de travail des parents ou retour à l'emploi.

En dehors des cas précités et des délais d'annulation en vigueur, toute réservation de place est facturée.

Toutes les places libérées seront proposées aux enfants inscrits sur liste d'attente si le taux d'encadrement et les effectifs le permettent.





Les horaires

Dans les accueils de loisirs

Pendant les vacances scolaires et les mercredis :

- Ouverture et accueil des parents de 7 h 30 à 9 h
- Fermeture et accueil des parents de 17 h 00 à 19 h

En périscolaire

Pendant les vacances scolaires et les mercredis :



	Bois Lorient	Clos Fleuri	Prés-Bouchards	Gros-Chênes	HEO	DR / PF
Matin	7 h 30 -	7 h 30 -	7 h 30 -	7 h 30 -	7 h 30 -	7 h 30 -
	8 h 20	8 h 20	8 h 20*	8 h 20	8 h 20	8 h 20
Midi	11 h 30 -	11 h 30 -	11 h 30 -	11 h 30 -	11 h 30	11 h 30
	13 h 30	13 h 30	13 h 30*	13 h 30	-13 h 30	-13 h 30
Soir	16 h 30 - 19 h	16 h 30 - 19 h	16 h 30 - 19 h*	16 h 20 - 19 h	16 h 30 - 19 h	16 h 30 - 19 h

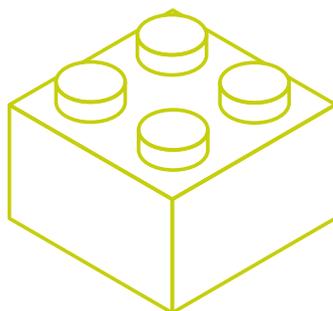
*sous réserve de modifications



Les retards

Au-delà de 19 h, les représentants légaux complètent un formulaire de départ tardif. Conformément à la délibération du 22 octobre 2007, une pénalité peut être appliquée.

En cas de retards réguliers, la municipalité pourra procéder à des pénalités pouvant aller jusqu'à une exclusion selon la fréquence des retards constatés.





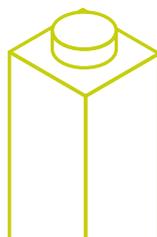
Les activités

Chaque accueil met en œuvre un projet pédagogique adapté aux besoins et aux attentes des enfants (disponible dans toutes les structures). Il prend en compte la place de l'enfant dans le collectif et sa motivation. Proposés de façon systématiquement ludique, ces projets s'articulent autour d'animations culturelles, scientifiques et sportives, telles que :

- Visites, promenades, découvertes
- Activités manuelles créatives
- Théâtre, expression corporelle
- Jeux traditionnels, chansons, contes
- Piscine, vélo, sorties culturelles (cinéma, spectacle, théâtre...).

Lors des activités, des photos ou des vidéos peuvent être réalisées et utilisées sur les supports de communication de la Ville (site Internet, magazine de la Ville, plaquettes, réseaux sociaux...).

Si la famille ne souhaite pas que son enfant soit photographié ou filmé, elle doit le signaler dans la fiche d'inscription et de renseignement sanitaire.





Responsabilité

La responsabilité de la Ville est engagée dès lors que l'enfant est pris en charge par l'équipe d'animation. L'enfant doit être accompagné jusqu'à l'équipe d'animation. Elle se termine au départ de l'enfant du site.

Une autorisation manuscrite est obligatoire si une autre personne majeure vient chercher votre enfant. Il conviendra d'y préciser :

- votre nom
- le nom de votre enfant
- la période de validité de l'autorisation
- le nom et les coordonnées de la personne qui viendra le chercher.

Une pièce d'identité sera demandée à la tierce personne.

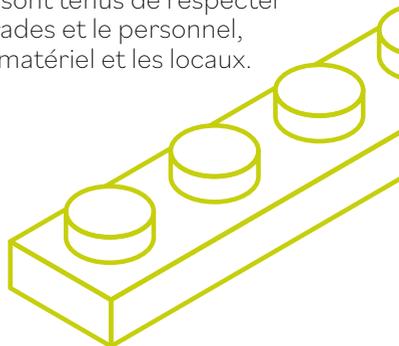
Pour les personnes mineures, une demande de dérogation écrite devra être faite auprès du Maire. Seules les personnes de 12 ans minimum peuvent venir chercher les enfants et cela sous l'entière responsabilité des représentants légaux de l'enfant pris en charge.

En élémentaire, un courrier doit être remis aux directeurs des accueils de loisirs si les parents autorisent leur enfant à rentrer seul en fin de journée.

Il est rappelé que :

- tout objet pouvant provoquer des accidents est formellement interdit ;
- la possession d'argent ou d'objet personnel de valeur est fortement déconseillée et reste sous la responsabilité de l'enfant ;
- en aucun cas l'équipe encadrante et/ou la Ville ne peut être tenue responsable des vols, pertes ou détériorations.

Les parents sont informés de tout comportement de leur enfant qui serait nuisible à la vie en collectivité. Les enfants sont tenus de respecter leurs camarades et le personnel, ainsi que le matériel et les locaux.



Assurance

La commune couvre les risques liés à l'organisation de l'extrascolaire et du périscolaire, mais les objets ne sont pas assurés (ex : les lunettes...).

Il est conseillé aux familles de souscrire une assurance responsabilité civile

couvrant les dommages occasionnés ou subis par leurs enfants et ne relevant pas de la responsabilité de la Ville.



Santé

- Un enfant malade ne sera pas admis en Accueil de Loisirs,
- Les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments ou des soins particuliers, en dehors d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Pour les enfants présentant des allergies alimentaires ou une maladie chronique, les familles doivent faire établir un P.A.I. auprès des directeurs d'écoles en collaboration avec le médecin et la municipalité, avant le début de la fréquentation des accueils. Il appartient aux responsables de l'enfant d'apporter le nécessaire à la mise en œuvre du P.A.I. (médicaments, panier repas...) dans tous les lieux d'accueil fréquentés.



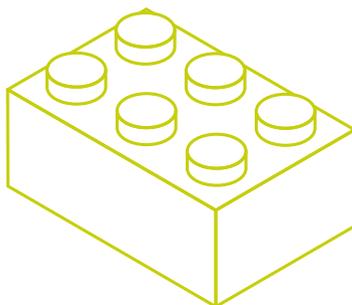
Législation

Les accueils de loisirs et les accueils périscolaires sont organisés par la ville et déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.). Des contrôles réguliers sont effectués par la D.D.C.S afin de vérifier l'application de la réglementation en vigueur.



Accident/Incident

Les équipes d'encadrement suivront le protocole établi en fonction de la nature et de la gravité de la situation. Les services d'urgences (Sapeurs-pompiers, Samu) pourront être contactés pour un soutien immédiat et/ou une intervention de leur part si nécessaire. Tout incident ou accident sera signalé à la famille dans les délais les plus brefs possibles et sera suivi d'une déclaration d'accident envoyée aux familles.





Exclusion

.....

Une décision partielle ou définitive pourra être enclenchée en cas de :

- > Non-respect du présent règlement,
- > Dépassement régulier des horaires d'accueil,
- > Comportement de l'enfant non adapté, dangereux ou irrespectueux pour lui-même, ses camarades et l'équipe d'encadrement,
- > Comportement irrespectueux des représentants légaux envers le personnel municipal.

La famille sera informée de cette décision par courrier après un avertissement préalable.

Pour tout renseignement, contacter :

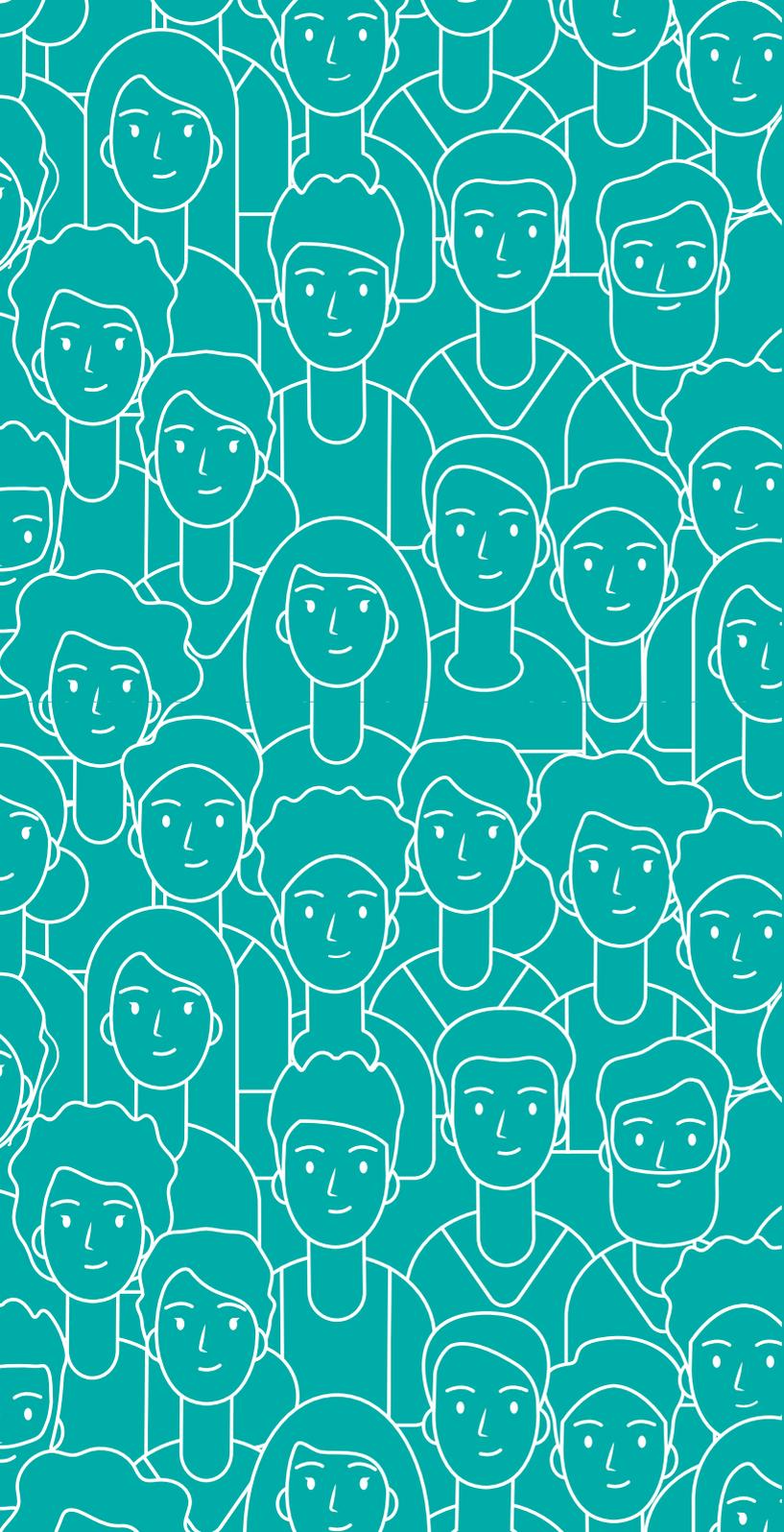
Le service Jeunesse en mairie :

☎ 01 69 53 78 29

✉ [adl.animation@](mailto:adl.animation@verrieres-le-buisson.fr)

verrieres-le-buisson.fr





Jeunesse

info Jeunes

Verrières-le-Buisson

EXPLORER LES POSSIBLES



Lieu de référence pour les jeunes Verriérois âgés de **15 à 25 ans** à la recherche d'informations sur leur avenir professionnel, de jobs ou de formations, la structure Information Jeunesse de Verrières-le-Buisson propose aide, animations et rencontres tout au long de l'année.

Lieu d'écoute, d'accompagnement individuel, gratuit et anonyme.

Information Jeunesse

11 rue de l'Ancienne Poste
91370 Verrières-le-Buisson

☎ 07 64 78 97 35

✉ pij@verrieres-le-buisson.fr

Horaires

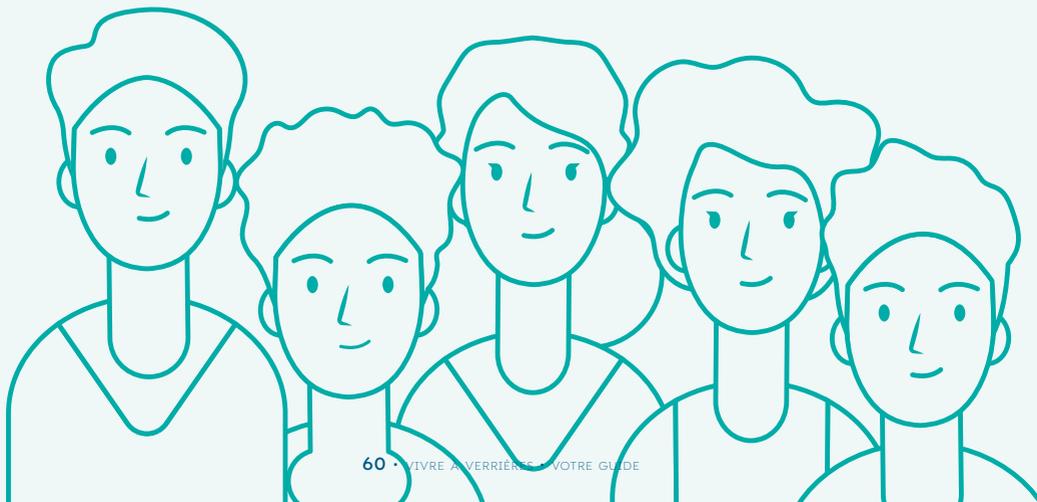
Lundi : 14 h / 18 h

Mardi : 14 h / 19 h

Mercredi : 14 h / 19 h

Jeudi : 14 h / 18 h

Vendredi : 14 h / 18 h



Information Jeunesse vous accueille sans rendez- vous, dans le respect de l'anonymat

Vous informe :

- Orientation, formations, métiers...
- Emplois, jobs et stages
- Vacances, loisirs, sports et culture
- Vie pratique (démarches administratives, logement...)
- Moyens de déplacement
- Aides financières
- Réalisation de projets personnels (voyages, création d'entreprise...).

Vous propose :

- Une documentation : métiers, orientation, jobs...
- Une aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation
- Des informations sur vos droits
- Des stages BAFA
- Un accompagnement à la recherche de stage ou de formation
- Le réseau baby-sitting
- Des ateliers thématiques
- Des permanences en établissement scolaire.

Met à disposition :

- Un téléphone pour la recherche d'emploi, de formation et pour les démarches administratives
- Une photocopieuse
- Des postes informatiques avec connexion internet

- Des magazines et quotidiens spécialisés
- Des offres d'emploi, des annonces de jobs d'été
- Des dossiers thématiques : l'emploi, les métiers, la mobilité, la création d'entreprise, le BAFA...

Met en place des dispositifs :

- BAFA (formations générales et approfondissement)
- Jobs d'été municipaux
- VISA Jeunes
- Ateliers CV, lettres de motivation, entretiens
- Baby-sitting
- Tremplin citoyen.

Informations sur place, par téléphone, courriel et lors des permanences dans les lycées ou au collège.



VITA-LIS,
la mission locale

VITA-LIS, la Mission Locale de Massy qui travaille à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans, reçoit les Verriérois à l'espace Information Jeunesse de la ville chaque mois, de 14 h à 17 h (sauf juillet et août). VITA-LIS informe et conseille les jeunes sur leurs préoccupations d'orientation, de formation ou d'emploi.

Espace Jeunes



L'Espace Jeunes est une structure municipale rattachée au service des activités Jeunesse. Cet Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est destiné à accueillir les adolescents dès l'entrée en classe de 6^e jusqu'à l'âge de 17 ans. S'inscrivant dans le projet éducatif local de la Ville de Verrières-le-Buisson, cet accueil a pour objectif de favoriser les rencontres et les échanges entre les jeunes.

Le lieu permet l'émergence de projets ouverts et variés, d'expression, de détente et de loisirs...

Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance.

L'Espace Jeunes se doit de répondre aux objectifs du projet pédagogique.

Les principaux partenaires du centre sont : La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la CAF (Caisse d'Allocation Familiale). Ce centre est agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports et dispose d'un numéro d'agrément pour chaque période d'ouverture.

L'équipe d'animation travaille au quotidien pour proposer des activités de qualité, ludiques et innovantes comme des activités scientifiques et technologiques, culturelles et expressives...

Inscription

La structure est ouverte à tous les jeunes, âgés de **11 ans** (ou en classe de 6^e) **jusqu'à 17 ans et 11 mois** (pas d'accueil de majeur), ayant remis au directeur le dossier administratif dûment complété et signé par leurs responsables (la présence d'au moins un parent est requise lors de l'inscription).

Aucun jeune ne pourra être accueilli à l'Espace Jeunes sans autorisation parentale. Le dossier administratif est à retirer auprès du directeur sur le lieu d'accueil ou sur le site internet de la ville. L'inscription autorise l'adhérent à utiliser le matériel et à participer aux différentes activités.

Aucun jeune ne pourra être accueilli tant que le dossier complet n'aura pas été délivré à la direction.

Conditions d'accès

L'Espace Jeunes est réservé aux jeunes Verriérois.

Certaines exceptions sont possibles :

- Jeune scolarisé à Verrières-le-Buisson venant d'une autre commune
- Parrainage d'un enfant inscrit et Verriérois (un seul parrainage par enfant Verriérois)

Les enfants parrainés ne pourront pas parrainer un autre jeune.

Les membres extérieurs (autre commune) ne bénéficieront pas de subvention de la commune sur les activités et sorties payante. La tarification sera donc à hauteur de 100%.



Hors vacances scolaires					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermé	15 h 30-18 h 30	13 h 30-18 h 30	15 h 30-18 h 30	15 h 30-18 h 30	13 h 30-18 h 30
Pendant les vacances scolaires					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10 h-12 h Activités	10 h-12 h Activités	10 h-12 h Activités	10 h-12 h Activités	10 h-12 h Activités	Fermé
13 h 30-18 h 30	13 h 30-18 h 30	13 h 30-18 h 30	13 h 30-18 h 30	13 h 30-18 h 30	

Les horaires d'ouverture de l'Espace Jeunes sont définis a priori. Ils peuvent cependant être modulés en fonction des projets, des activités et des sorties proposées.

Pendant les vacances, le créneau de 10 h-12 h est exclusivement dédié à des temps d'activités.

Les jeunes sont libres de rester ou non, tout en prévenant l'animateur d'accueil de leur présence, et en remplissant le cahier d'accueil.

En cas d'inscription à une activité, les horaires de celle-ci doivent être respectés.





Prise en charge et départ des jeunes

L'arrivée et le départ se font à l'Espace Jeunes. Les jeunes inscrits aux activités ne peuvent quitter la structure que dans les conditions suivantes :

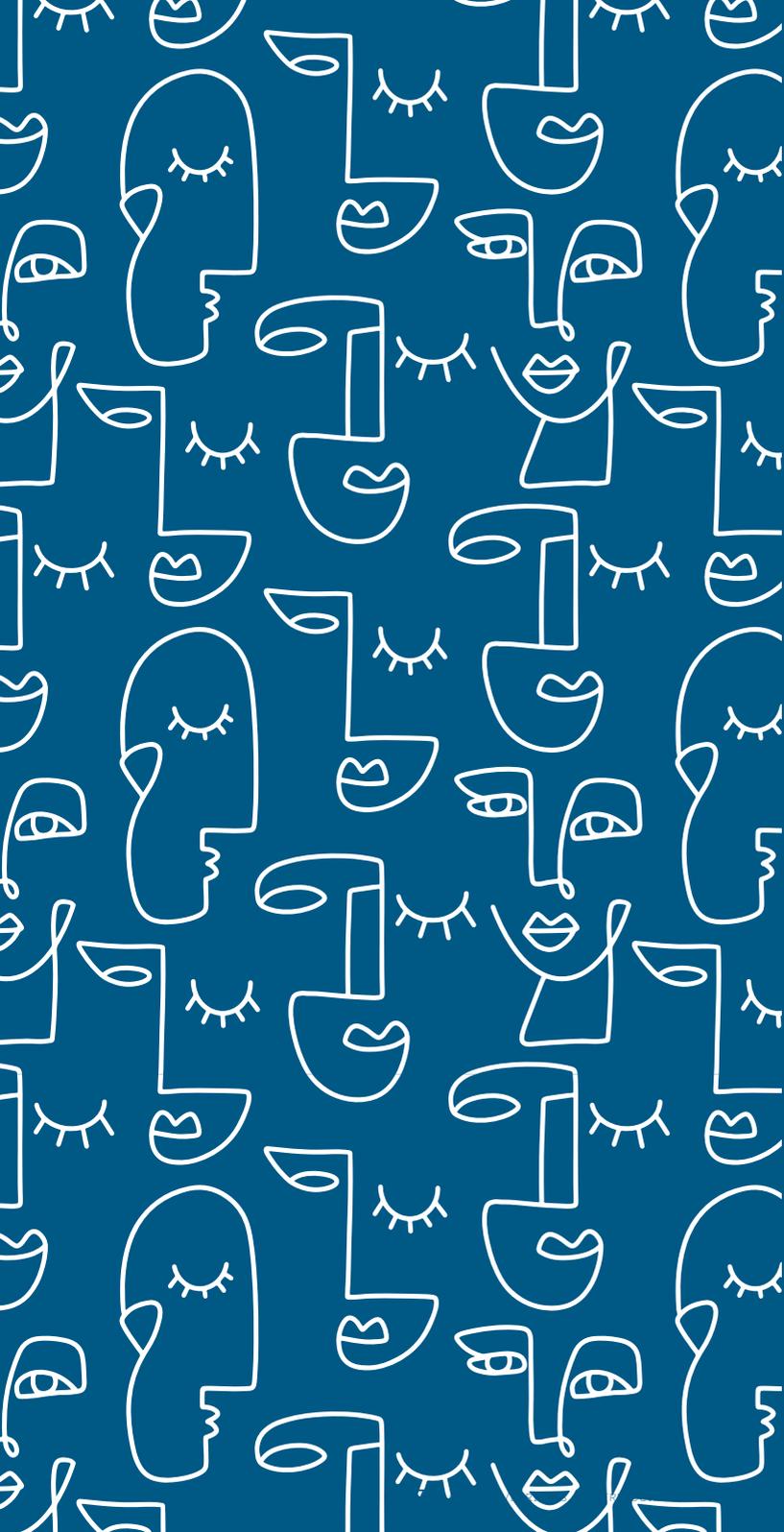
- les responsables légaux viennent récupérer le mineur,
- seules les personnes habilitées peuvent récupérer le mineur, sous réserve que les responsables légaux aient rempli une autorisation de sortie désignant la personne habilitée,
- les jeunes peuvent quitter seuls la structure, si les responsables légaux ont préalablement rempli une autorisation de sortie.

Votre choix est à préciser sur le dossier d'inscription.

L'Espace Jeunes peut être fermé à certaines périodes de l'année scolaire. Les jeunes seront dans ce cas prévenus au préalable (par voie d'affichage, sur le site internet...).







Associations

👁️ Économie

AFCP (Association de Formation Continue des Podologues)

3 square des Érables

☎ 06 38 76 19 28

www.AFCP-podologues.fr

ACV (Association des Commerçants de Verrières)

Mairie de Verrières - Boîte n° 32

Représentation des commerçants de la ville auprès des pouvoirs publics, relance du commerce et des activités locales, organisation d'événements festifs, animations, etc.

L'Envol Des Prés-Hauts

☎ 06 24 15 33 84

Association des commerçants du Centre commercial des Prés-Hauts.



👁️ Culture

Les Amis Du Musée

Mairie de Verrières - Boîte n°4

les-amis-du-musee-vlb.e-monsite.com

Fermeture du musée durant les travaux du Centre André Malraux. Exposition Les Bretons à Verrières, en 2023.



Association des Artistes de Verrières

Mairie de Verrières - Boîte n°21

✉ clairegosselin69@gmail.com

✉ babeth.foucher@wanadoo.fr

Faire connaître les artistes de Verrières à travers l'organisation de manifestations artistiques comme les Portes ouvertes des ateliers ou la Biennale des artistes. Pour la rejoindre, contactez-la par mail.

Association Salon d'Arts

Mairie de Verrières - Boîte n°23

☎ 06 60 51 59 07

✉ negrevirginie@gmail.com

www.salondartverrieres.fr

Rendez-vous culturel incontournable depuis plus de 45 ans, le Salon de Printemps expose chaque année une sélection d'une centaine d'artistes professionnels ou amateurs, artistes verriérois ou internationaux, autour de 2 invités d'honneur - peinture et sculpture - prestigieux.



Arte Musica

Mairie de Verrières - Boîte n°3

☎ 06 15 80 47 01

✉ info@artemusica-vlb.fr

www.artemusica-vlb.fr

Développer la pratique musicale amateur dans le cadre d'un orchestre et d'une chorale.

Ateliers-Théâtre du Snark

1 square des Pâquerettes

☎ 06 36 37 13 67

✉ snarkeric@gmail.com

Sensibilisation des enfants et des adultes membres aux différentes disciplines du spectacle (chant, danse, théâtre). Représentations.

Branche Thomas d'Aquin de la Société Anthroposophique en France

25 rue Pierre et Marie Curie

Cultiver l'anthroposophie fondée par Rudolf Steiner.

Comité de Jumelage

Mairie de Verrières - Boîte n°9

☎ 06 23 09 20 23

✉ comite.jumelage.vlb91@gmail.com

1971/2021 : 50 ans de jumelage avec Hövelhof
Participe à la construction de l'Europe, favorise les échanges scolaires, sportifs et culturels entre les villes jumelles : Hövelhof (Allemagne) et Swanley (Kent-Angleterre).
Organise des échanges à l'occasion des fêtes ou cérémonies.

Compagnie Les Pieds Plats

1 square des Pâquerettes

☎ 01 69 20 19 65 / 06 36 37 13 67

Ateliers d'initiation au théâtre amateur adulte. Ateliers de bandes dessinées.

En Bordure de Scène

55 chemin des Vaux-Mourants

☎ 06 67 85 31 99

✉ enborduredescene@gmail.com

Créer, réaliser, produire, diffuser et promouvoir des spectacles vivants tout public, avec enfants, adolescents et adultes.

L'Historique de Verrières

Mairie de Verrières - Boîte n°28

☎ 01 69 53 13 10

✉ gourichon@cegetel.net

Recherches sur le passé de Verrières, complétées par des expositions et publications.

Prix Vedrarias de Composition Musicale

Mairie de Verrières - Boîte n° 35

☎ 06 89 78 55 93

✉ contact@vedrarias-musique.org

www.vedrarias-musique.org

Susciter et diffuser la création musicale : ses moyens d'action sont la définition, l'organisation et la réalisation du concours de composition musicale de la Ville de Verrières.

Culture



© Éric Chadailiac (Echad)
Club Photo de VerrièresImages

Le Strapontin

14 résidence Le Clos de Verrières

☎ 01 69 20 26 74

✉ le.strapontin@free.fr

Atelier théâtre. Proposer des spectacles de théâtre, d'auteurs français ou étrangers, classiques ou contemporains.

Théâtre du Buisson

51 allée des Fraisiers

☎ 06 98 01 23 48

✉ theatredubuisson@gmail.com

Théâtre du Grenier

2 impasse de la Gerbe

☎ 01 69 30 22 10

☎ 06 88 69 32 50

✉ marie@deneb.fr

[www.theatredugrenier.
over-blog.com](http://www.theatredugrenier.over-blog.com)

Cours de théâtre, animations et représentations théâtrales à Verrières et en région parisienne.

Tutti Voce

Mairie de Verrières - Boîte n° 20

☎ 06 42 74 93 04

✉ tuttivoce@yahoo.fr

L'ensemble vocal et l'atelier de réalisation scénique représentent l'association dans les différentes manifestations artistiques : concerts classiques ou de variétés, œuvres lyriques du répertoire ou originales.

UTLe

☎ 01 69 53 10 37

✉ [antenne-verrieres@
utl-essonne.org](mailto:antenne-verrieres@utl-essonne.org)

www.utl-essonne.org

Conférences-débats chaque lundi à 14 h 15 à l'Espace Bernard Mantienne en période scolaire.

Why Note

☎ 06 09 13 33 34

✉ lovadia@wanadoo.fr

Promouvoir l'expression artistique et culturelle en organisant des spectacles.

Enseignement

Association des Parents d'Élèves de l'École Notre-Dame de l'Assomption (APEENDA)

11 rue d'Antony
☎ 01 69 20 23 61
www.ecole-nda.fr

Foyer Socio Éducatif du Collège Jean Moulin

6 allée des Dauphines
☎ 01 69 20 49 12

Union De Parents de Verrières (UDPV)

Mairie de Verrières - Boîte n°11
✉ udpvassociation@gmail.com
udpv.fr

*Défense des intérêts des élèves et
parents d'élèves de l'école publique
maternelle, primaire ou collège dans
la commune de Verrières-le-Buisson,
dans le respect des opinions de chacun.
Association verriéroise apolitique
sans appartenance nationale.
L'UdPV a pour seule préoccupation
la vie quotidienne de nos enfants au
sein des établissements scolaires.*

Environnement

AAVV (Les Amis de l'Arboretum Vilmorin-Verrières)

2 rue d'Estienne d'Orves
☎ 01 69 30 70 51
*Contribuer à la pérennité scientifique
et botanique de l'arboretum Vilmorin.*

Les Amis de la Vallée de la Bièvre

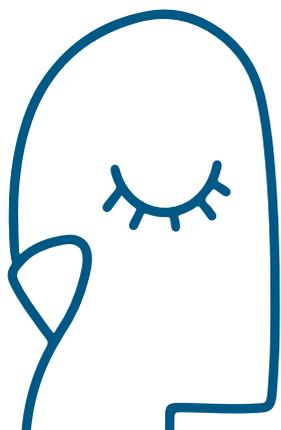
BP 25 - 91570 Bièvres
☎ 01 69 41 83 95
✉ contact@avbnet.org
Délégué pour Verrières
13 rue Joseph Groussin
☎ 01 69 30 66 47
✉ jeanfrancois.bauduret@neuf.fr
www.avbnet.org

*Défense de l'environnement
dans la vallée de la Bièvre.*

Alliance Hérissons

✉ terredecritures@free.fr
Contact : MP sur page Facebook
📘 Alliance hérissons

*Alliance Hérissons a pour objet
de préserver les hérissons par la
sensibilisation et l'information du
grand public, la préservation et la
sauvegarde de l'espèce, outre la mise
en place d'un centre de sauvegarde
par la suite. Nous répondons sur notre
page Facebook Alliance hérissons
à toute question concernant les
hérissons en France, de 5h du matin
à 2h du matin tous les jours.*



Environnement

Les Amis du Bois de Verrières

15 rue des Châtaigniers

✉ asso.lesamisduboisdeverrieres@gmail.com

<https://amisduboisdeverrieres.blogspot.com/>

Mission de préservation et maintien des richesses paysagères, floristiques et faunistiques de la forêt de Verrières. L'association veille à la conservation du caractère naturel de la forêt pour que le promeneur puisse apprécier un site de qualité. Elle engagera le dialogue avec les administrations intervenant sur le milieu forestier afin d'éviter les dégradations et appauvrissements. L'association est laïque et apolitique.

ASVEV (Association pour la Sauvegarde du Village et de l'Environnement à Verrières)

13 rue Joseph Groussin

Protéger l'environnement, maîtriser l'urbanisme et participer à la vie locale sur le territoire de la commune.

Les Ateliers de L'environnement

Mairie de Verrières - Boîte n°17

✉ ateliers.environnement@gmail.com

www.arboretum-vilmorin.org

Initiation et éducation à l'environnement des jeunes Verriérois (7-15 ans), avec un club. Connaître et protéger la Nature, des stages découverte et des sorties nature pour tous.

Bâtir Sain

☎ 01 60 11 12 10

✉ batirsain.org@gmail.com

www.batirsain.org

Fondée en 1984, œuvre, par l'information, le conseil et la communication, pour la construction et l'architecture biologiques et écologiques.

La Coccinelle Verte

Siège social : 2 chemin des Préhards

☎ 01 69 20 50 08 - 06 83 07 52 93

✉ jm9desc@gmail.com

La-coccinelle-verte@laposte.net

Inscrire le jardinage individuel dans une optique de développement durable afin de préserver la qualité des milieux naturels. Adopter de nouvelles attitudes de jardinage pour faire face aux besoins croissants en eau, limiter l'emploi de substances chimiques, etc.

Amap Vert2main

✉ amap.vert2main@gmail.com

<https://amapvert2main.wixsite.com/website>

Créer du lien social entre urbain(e)s et agriculteurs(trices), notamment par l'organisation de rencontres régulières et toute initiative favorisant ces liens. Promouvoir une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine, à travers une information citoyenne et le soutien à des agriculteurs(trices) de proximité.

Les Jardins de Vedrariae

Siège social : Mairie de Verrières

✉ contact.jardins.vedrariae@gmail.com

Jardins familiaux de la Ville de Verrières-le-Buisson, route du Bua, location individuelle de 44 parcelles de potager gérées par l'association. Inscription sur liste d'attente. Semer, planter, échanger et récolter légumes, fleurs et fruits en convivialité dans le souci de la protection de l'environnement et de la transmission des savoirs.

MAO (Maison des Arbres et des Oiseaux)

Mairie de Verrières - Boîte n°19

☎ 06 74 45 02 47

✉ mao.vlb@gmail.com

www.arboretum-vilmorin.org

La MAO réunit des jeunes de 14 à 25 ans motivés par les questions écologiques. Ils assurent la gestion de l'Arboretum municipal (remise en état, valorisation scientifique), organisent expositions, animations et visites commentées.

Le Rucher de Verrières

24 rue Jean-Jaurès

☎ 01 60 11 50 94

Terre & Cité

Lycée Saint-Nicolas d'Igny

10 avenue de la Division Leclerc

☎ Tél. 01 60 11 33 93

www.terreetcite.org

L'association Terre & Cité a l'ambition de dégager un projet qui satisfasse tous les partenaires et acteurs : l'agriculture, les habitants, les acteurs politiques, économiques, de recherche et d'enseignement. Une autre manière de gérer l'espace, une nouvelle culture.

Les Verts-Buissonneurs

☎ 01 69 53 93 79

Création d'un réseau actif d'échanges, d'information et de réalisation de projets respectueux des principes de la permaculture afin d'expérimenter et de développer des solutions innovantes en matière de développement durable.

Transitions à Verrières-Le-Buisson

☎ 06 15 18 41 09

transitions.vlb@ecomail.fr

Anticiper et faire face aux conséquences du changement climatique, à la hauteur des urgences écologiques, sociales et démocratiques.



Loisirs

Association Bouddhiste Zen

10 rue des Coteaux

☎ 01 77 45 50 72

✉ abzensoto@gmail.com

www.abzensoto.org

Permettre la pratique de zazen et l'étude du zen Soto tels qu'ils ont été transmis par la lignée des maîtres zen Soto.

Billard Club de Verrières

☎ 06 05 13 71 03

✉ thory@noos.fr

Promotion et pratique du billard français.

Centre Musical du Bois de Verrières

10 rue Aristide Briand

☎ 06 15 09 54 71

✉ aymee.cmbv@gmail.com

Piano et chant pour enfants et adultes. Cours, stages pendant les vacances.

Cercle de Bridge

Maison Vaillant

☎ 06 75 60 65 06

✉ pblanc138@gmail.com

Le club possède une école de bridge à tous niveaux (assurée par moniteurs agréés FFB, bénévoles). Participe aux interclubs et permet l'inscription des joueurs aux épreuves fédérales individuelles.

Club d'Échecs de Verrières-le-Buisson

Maison Vaillant,

66 rue d'Estienne d'Orves

✉ franck.dufrenoy.echecs@orange.fr

Permet aux joueurs d'échecs de Verrières de se rencontrer et développer la pratique des échecs à Verrières même. Compétitions interclubs, cours pour enfants et adultes de différents niveaux, tournois internes, rencontres hebdomadaires, organisation programmée de tournois.



Exposition du Club ABC - mai 2022

CLUB ABC (Artisanat-Bricolage-Culture)

Le Relais 64 rue d'Estienne d'Orves
Mairie de Verrières, Boîte n°5

☎ 01 60 11 35 05 (rép.)

✉ clubabc@orange.fr

www.clubabc-verrieres.fr

📘 club abc - verrières le buisson

Arts plastiques : peinture toutes techniques, peinture créative, fusing, peinture sur porcelaine, Tiffany, gravure

Artisanats : broderie, couture, dentelle aux fuseaux, cartonnage-encadrement, modelage, patchwork

Art floral, Ikebana, impression 3D, réfection de siège, reliure, vitrail

Activités linguistiques : allemand, anglais, espagnol, italien

Activités jeunesse : arts plastiques, anglais, impression 3D, BD-manga, minis-architectes 6/9 ans, architecture ludique 10/15ans, comédie musicale

Spectacles vivants : comédie musicale, chorale

Activités culturelles : sorties, généalogie, scrabble

Repair café

Permanences au Relais : mercredi de 14 h à 17 h et vendredi de 10 h à 12 h (période scolaire).

CAVB (Club Audiovisuel de Verrières-le-Buisson)

☎ 06 95 27 41 14

Mairie de Verrières - Boîte n°25

✉ cavb91@yahoo.fr

www.cavb-91.fr

Pour les amateurs de vidéo de tous niveaux qui veulent dynamiser, animer et sonoriser leurs images, réaliser des reportages, des documentaires ou des fictions. Conseils à la prise de vue, de son, au montage. Analyse des films réalisés. Prêt de matériel. Réalisation de films en commun, de l'écriture du scénario à la présentation, en passant par le tournage et le montage.

Club des Chiffres et des Lettres

5 allée des Fraisiers

☎ 06 81 68 09 77

✉ mcroselli44@gmail.com

Jouer au jeu des Chiffres et des Lettres.

Club Du Bel Âge

Villa Sainte-Christine,

Place Charles de Gaulle

☎ 06 87 42 73 81 / 06 12 43 03 59

✉ clubdubelage@free.fr

Animations diverses destinées aux personnes âgées : jeux de cartes, scrabble, diapositives, conférences, cinéma, sorties théâtre, excursions d'une journée, goûter chaque jour, visites aux malades, voyages culturels
Permanences le mardi et le jeudi de 13 h 30 à 17 h.

Loisirs

Club Informatique Minerve

35 rue de la Boulie

☎ 01 64 47 15 38

✉ club.minerve@free.fr

www.clubminerve.fr

Regrouper les personnes de tous âges, novices ou amateurs, intéressées par l'informatique. Ateliers d'initiation (traitement de texte, tableurs, fichiers). Travail en groupe sur des techniques particulières. Week-end informatique mi-janvier.

La Gavotte

☎ 06 46 00 40 38

✉ henry.clemence@yahoo.fr

verrieres.gwalarn.bzh

📘 lagavotteverrieres

Groupe folklorique breton. Musique et danse de Bretagne, cours de danse, répétitions, prestations et réunions amicales.

Les Gentianes

6 avenue Aimé Ferré

☎ 06 14 63 86 30

www.lesgentianes.org

Groupe folklorique composé d'adultes et d'enfants qui aiment perpétuer les traditions populaires du Massif central à travers ses costumes, ses danses et ses musiques. Animations de banquets, fêtes commerciales, mariages, festivals en France et à l'étranger.

Histoires de Lanternes

18 rue Édouard Branly

Échanger les savoirs, coordonner la recherche, rassembler l'information sur l'histoire et le développement des lanternes magiques et des supports qui leur sont liés.

Loisirs et Découverte

Mairie de Verrières, BP n°12

☎ 06 89 31 40 29

✉ michel.mormes@wanadoo.fr

www.ld-vlb.fr

Permettre aux adhérents de se rencontrer au cours de sorties, animations ou voyages. Couper l'isolement. Faire naître des amitiés. Organisation de loisirs et de culture.

La Lucarne

Mairie de Verrières - Boîte n°13

☎ 09 72 11 53 67

✉ contact@lalucarne-verrieres-91.fr

www.lalucarne-verrieres-91.fr

Ateliers d'expression créatrice pour les enfants en dehors des heures scolaires. Ces ateliers proposent : peinture, expression théâtrale, modelage de la terre et expression corporelle. De 4 à 15 ans.

La Perche et les Amis de la Belote

☎ 06 69 61 24 24

✉ gueguenmichelle@neuf.fr

Organisation de concours de belote, tous les âges.

La Pyramide Buissonnière

2 square des Muses

☎ 06 13 17 43 56

✉ gabrielle.carrere@sfr.fr

Vous aimez vous amuser dans un esprit de camaraderie, comme dans le jeu « Mot de passe » diffusé sur France 2. Rejoignez l'association pour jouer chaque semaine.

Philatélique Club de Verrières-le-Buisson

Mairie de Verrières - Boîte n°8

☎ 06 27 92 59 58

Favoriser, auprès d'un large public, les connaissances à travers la diversité des collections philatéliques, numismatiques, cartophiles et placomusophiles.

Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs

☎ 01 69 20 27 80

✉ francoisemitenne@orange.fr

✉ fersvlb91370@gmail.com

www.fersvlb91.e-monsite.com

L'échange de savoirs s'effectue sur le mode de la réciprocité ouverte : toute offre suppose une demande et toute demande est accompagnée d'une offre, à plus ou moins long terme. On échange des savoirs : tout rapport d'argent ou de service est exclu.

Terre d'Énergies

☎ 07 49 50 38 55

✉ contact@terre-energies.fr

Thérapie énergétique. Céobiologie (médecine des habitats et harmonisation). Coaching, Qi gong, méditation et bols chantants.

Verrières Images

Mairie de Verrières - Boîte n°26

☎ 06 49 95 36 52

✉ didier.bonneau.vlb@orange.fr

Regroupe dans un but de loisir des photographes et toute personne intéressée par la photographie. Encourage le développement et aide les amateurs à acquérir les techniques.

V2I (Verrières Informations Initiatives)

Villa Sainte-Christine

Place Charles de Gaulle

☎ 01 69 53 96 49

✉ contact@verrieresinformations.com
verrieresinformations.com

📘 Verrières Informations Initiatives

Information locale, mise en valeur touristique, événementiel

Activités : conseils de visite, de découvertes culturelles et de loisirs

Publication de guides pratiques

Organisation d'événements grand public (Les Automnales, Marché

de Noël, Vide-atelier créatif, Salon du livre jeunesse, Rencontre des Saveurs, Brocante des enfants)

Accueil : mardi, jeudi et vendredi

10 h-12 h 30 et 14 h-18 h ; mercredi et samedi 10 h-12 h 30.

Social

ADVZ (Association de Développement pour les Villages de Zorgho)

☎ 06 69 61 24 24

✉ gueguenmichelle@neuf.fr

ADVZ œuvre dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, l'apiculture, le maraîchage, organise des rencontres de football, de badminton, de pétanque, initiation à la pêche au barrage de Digré pour 30 élèves de 3 écoles de Zorgho et également organisation de deux kermesses.

Les Amis de l'Atelier

Siège social : 17 rue de l'Égalité
92290 Châtenay-Malabry
1 route des Gâtines à Verrières
☎ 01 69 53 91 55

✉ foyer.alliance@amisdelatelier.org
www.fondation-amisdelatelier.org

Action auprès des personnes en situation de handicap mental ou psychique, dans une conception dynamique et globale de la personne. L'attention à la personne est primordiale. Développer ses intérêts, lui apprendre à vivre les rythmes et les rites sociaux, lui permettre de s'épanouir tout en respectant les besoins des autres, continuer la tradition familiale.

Amnesty International

✉ amnesty.antonyverrieres@gmail.com
www.amnestygr111.wordpress.com
Défense des droits de l'homme.

Association Altérité

Foyer d'hébergement des Aulnaies
13 avenue Alfred Carteron
à Verrières-le-Buisson
☎ 01 60 11 50 20

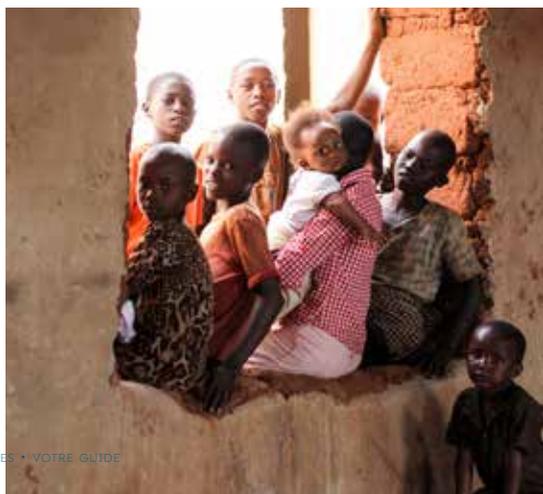
✉ lesaulnaies@alterite.eu

Le foyer d'Hébergement les Aulnaies accompagne 18 adultes en situation de handicap mental hébergés dans des appartements collectifs à Verrières-Le-Buisson. Notre mission est de leur permettre de développer leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne et de favoriser leur insertion sociale à travers un accompagnement socio-éducatif.

ACPG (Association des anciens Combattants et Prisonniers de Guerre)

Mairie de Verrières - Boîte n°2
☎ 01 60 11 11 75

Solidarité envers les adhérents. Participation aux cérémonies officielles.



ARTC (Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales)

Siège social : Groupe hospitalier
Pitié-Salpêtrière - Division Mazarin
47 bd de l'Hôpital - 75651 Paris Cedex

Délégation régionale,

antenne verriéroise :

47 ch. Hauts Graviers

☎ 06 82 13 96 61

✉ chichijpm961@gmail.com

Soutenir la recherche neuro-cancérologique spécialisée, notamment par l'information sur les ressources thérapeutiques existantes ou en développement. Aide aux services hospitaliers. Soutien aux malades et leurs familles, notamment par le partage des expériences psychologiques et logistiques.

Association des Familles

139 rue d'Estienne d'Orves

(rez-de-jardin)

☎ 01 60 13 36 78

✉ assfamilles.vlb@gmail.com

- Accompagnement scolaire,
défense des intérêts généraux
de toutes les familles du point
de vue matériel et moral,
- Aide à la rédaction de documents,
- Alphabétisation,
- Apprentissage du français aux adultes,
- Aides aux différentes

formalités administratives.

Permanences (139 rue d'E. d'Orves) :

lundi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de
13 h 30 à 17 h, et le mercredi de 8 h 30
à 11 h 30, hors vacances scolaires.

Association Familiale Catholique

2 allée du Buisson

*La famille, communauté de vie et
d'amour, union d'un homme et d'une
femme, établie par le lien indissoluble
du mariage librement contracté
et affirmé publiquement, ouverte à
la vie, éducatrice de ses membres,
cellule de base de la société, constituée
la référence de cette association.*

Association Nouvelle des Membres de l'ONM (Ordre National du Mérite)

4 allée des Branjeards

AMDAMT (Association pour un Mémorial Départemental de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie)

13 chemin de Paron

APASO

4 avenue de France 91300 Massy

☎ 01 69 75 40 20

✉ contact@apaso.fr

*APASO est une association créée
en 1989 pour accueillir, dynamiser,
orienter et soutenir des personnes
en difficultés personnelles, familiales,
sociales ou professionnelles.*

Social

ATD Quart Monde

Siège Essonne : 8 allée des Prunus
91240 St-Michel-sur-Orge

☎ 01 69 04 18 92

Délégation verriéroise :

☎ 01 69 81 75 44

atd-quartmonde.asso.fr

Mouvement international du refus de la misère et pour les droits de l'homme.

Ayurveda For You

25 rue de Paris

✉ contact@ayurvedaforyou.net

Aide au bien-être physique et moral de la personne. Selon l'ayurveda, science originaire de l'Inde, et d'autres méthodes de coaching et d'accompagnement de la personne.

Addictions Alcool Vie Libre

☎ 06 83 62 01 44

✉ yves-vivier@orange.fr

Aider les malades alcooliques avant, pendant et après la maladie. Mouvement de buveurs guéris, d'abstinents volontaires, de sympathisants, pour la guérison et la promotion des victimes de l'alcoolisme. Permanences : vend. de 18 h à 19 h 30 (Palaiseau), 2^e vendredi de chaque mois 21 h - 22 h 30 (Bièvres), sam. de 10 h 30 à 12 h (Palaiseau).

La Chalouette Autisme Essonne

Siège social : Hôtel de Ville,
46 rue de la Mairie

91220 Brétigny/Orge

Courrier : 78 bis rue de Valorge

91220 Brétigny/Orge

☎ 01 64 56 04 32

✉ jeanpaul.bodenant@sfr.fr

Aider les personnes handicapées atteintes d'autisme, informer les familles touchées par ce handicap, créer et gérer des structures adaptées.

Permanences : ☎ 01 69 88 43 62

du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Croix-Rouge Française Comité Massy-Verrières

2 rue du Dauphiné 91300 Massy

☎ 01 69 20 93 03

✉ ul.deuxrivieres@croix-rouge.fr

Aides diverses, enseignement du secourisme au grand public dans les collèges, les écoles. Permanences à Massy le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30.

Dynamique Embauche

1 rue Ambroise Croizat

91120 Palaiseau

☎ 09 53 96 06 32

dynamique-emploi.fr

Insertion des demandeurs d'emploi par l'activité économique permettant de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Permanence : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h.

Église Réformée en Vallée De Chevreuse

Courrier : Église protestante unie en
Vallée de Chevreuse 91120 Palaiseau

Temple : 33 av. du Pdt

Wilson à Palaiseau

☎ 01 69 20 26 42

ervc.free.fr

*Culte, école biblique à partir de 8
ans, catéchisme de 13 à 16 ans,
études bibliques, atelier théologique,
rencontres fraternelles, groupes
de jeunes et de scoutisme.*

Église Protestante Réformée de France

☎ 01 69 20 26 42

✉ jean-jacques.nere@wanadoo.fr

*Catéchèse enfants et adultes, actes
pastoraux, groupes de prières, études
bibliques, ateliers théologiques,
entretiens, conférences, concerts, etc.*

Ensemble Handicap - Adapei 91 Antenne de Verrières-le-Buisson

☎ 06 86 97 85 98 - 01 69 20 64 79

Mairie de Verrières - Boîte n°30

*Ensemble Handicap devient ADAPEI
91 - antenne de Verrières-le-Buisson.
Insertion des handicapés dans la vie de
la commune. Gestion, en collaboration
avec le SAVS « du côté de chez soi de
Marcoussis », d'un foyer d'hébergement
rue Maurice Berteaux qui compte 7
studios pour personnes en situation
de handicap et semi-autonomes.*

FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du nord)

☎ 01 60 14 71 65

*Entraide et conseils auprès de nos
adhérents et des veuves. Défense des
droits des AC AFN. Participation à
toutes les manifestations patriotiques.*

France Alzheimer Essonne

52 rue Louis Robert

91100 Corbeil-Essonnes

☎ 01 60 88 20 07

✉ secretariat@alzheimeressonne.fr

www.francealzheimer.org/essonne

*Dans le cadre de la charte Ville
Aidante Alzheimer signée par la Ville,
France Alzheimer Essonne organise
des conférences et des ateliers pour
les aidants. Elle forme également les
personnes intervenant auprès de
personnes atteintes de cette maladie.*

Foi et Lumière

Siège social : 3 rue du Laos 75015 Paris

Contact local : ☎ 01 60 11 66 68

*Association chrétienne pour des
personnes blessées dans leur intelligence.
Permanence mensuelle le dimanche
de 11h à 16h, lieu variable.*

AIVB (Association Israélite de Verrières-le-Buisson)

✉ henryb2@wanadoo.fr

*Promotion de la vie associative pour
les activités culturelles, éducatives
et de loisirs des familles juives de
Verrières-le-Buisson et ses environs.*

Social

LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme)

Antenne banlieue sud

✉ banlieuesud@licra.org

Le Lien Mutuel

1 rue d'Antony, local du Crédit Mutuel

Gestion et utilisation du fonds de solidarité; maintient ou développe, chez les personnes aidées, le sens des responsabilités, facilite l'accès à une assistance technique, juridique, financière, etc.

Ligue Des Droits De L'homme

✉ massy.palaiseau@ldh-france.org

Lions Club International-Club de Verrières-le-Buisson-Igny



Mairie de Verrières - Boîte n°18

☎ 06 60 73 79 37

✉ lions.vlb@gmail.com

e-clubhouse.org/sites/verrieres-buisson-village

📘 lionsverrieres

Club au service de la cité et partout dans le monde. Vous êtes dynamique, enthousiaste et volontaire, vous avez le sens de la solidarité et de la tolérance, vous voulez agir dans l'humanisme ou l'humanitaire. Les Lions ont notamment créé la Canne Blanche, les écoles de chiens guides d'aveugles ou encore les centres de promesses téléphonique du Téléthon. Notre devise : Nous servons. Vous voulez vous engager dans des actions concrètes. Venez rejoindre le Lions Club de Verrières-le-Buisson, club très dynamique et convivial.

Association Départementale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de l'Essonne

124 avenue des Champs Lasniers
91940 Les Ulis

☎ 01 69 41 32 25 / 01 87 59 00 46

✉ contact@adapei91.fr

<https://adapei91.fr>

Accueillir, informer et rassembler les personnes en situation de handicap mental et leurs familles, faciliter l'accès à leurs droits, favoriser l'inclusion sociale. Accompagnement dans les démarches, Café des aidants, activités de loisirs et répit, sensibilisation au handicap, création et gestion de services et établissements adaptés aux besoins des personnes

APF France Handicap Essonne

Délégation Départementale de l'Essonne

14 rue Léo Lagrange 91700

Sainte- Geneviève-des-Bois

☎ 01 60 15 31 35

✉ dd.91@apf.asso.fr

Défense des droits des personnes en situation de handicap et leur famille. Action sociale, loisirs, revendication, accessibilité, aide juridique, sensibilisation, campagnes financières.

Paroisse Catholique Notre-Dame de l'Assomption

Adresse : 9 rue d'Antony

☎ 01 69 20 21 21

✉ secretariat.verrieres@catho91.fr
massy-verrieres.catholique.fr

Différents services sont à votre écoute : l'annonce de l'Évangile, baptêmes, première communion, mariages, funérailles, éveil à la foi, catéchèse et aumônerie. La paroisse est un lieu où chacun peut renouveler sa rencontre personnelle avec le Christ. Chacun peut y trouver sa place, chacun y est bienvenu.

Parole de Femmes

☎ 01 60 11 97 97

✉ antenne.91@parolesdefemmes-lerelais.fr

Association visant à lutter contre les violences faites aux femmes, en particulier les violences conjugales, et à favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.



Pôle Santé

81 rue d'Estienne d'Orves

Éducation thérapeutique des patients chroniques et poly-pathologiques et coordination pluri professionnelle.

Renaissance et Culture de la Vallée de la Bièvre

Antenne verriéroise :

58 rue de la Chaudière

Lutte contre l'illettrisme, alphabétisation et mise à niveau en français. Elle œuvre sur les communes de Bièvres, Igny, Saclay, Vauhallan et Verrières.

Rise Up For Children

3 rue Pierre et Marie Curie

☎ 07 81 54 18 96

✉ contact@riseup4children.com
riseup4children.com

Association à but non-lucratif, portant des projets humanitaires visant à favoriser l'éducation et apporter aux enfants les besoins primaires auxquels ils n'auraient pas forcément accès.

Rotary Club de Verrières

☎ 06 83 96 32 37

✉ rotaryverrieres@gmail.com
rotary-verrieres.org

Encourager et cultiver l'idéal de servir, développer les relations professionnelles, mieux servir la société, créer et entretenir dans le monde des relations cordiales, unis dans l'idéal de servir.

Association Saint-André

Centre Saint-André, 9 rue d'Antony

☎ 01 69 20 21 21

✉ secretariat.verrieres@catho91.fr
Œuvres d'éducation populaire, culturelles ou sociales de la paroisse. Festivités, kermesses, conférences.

Social

Secours Catholique

9 rue d'Antony

☎ 06 30 07 69 98

✉ sc91.verriereslebuisson@gmail.com

En liaison avec la délégation départementale, une équipe locale tente de trouver des solutions aux cas de détresse signalés par le secrétariat paroissial ou le bureau d'aide sociale. Aide alimentaire proposée aux familles dans les cas d'urgence, mais en général des contacts sont établis avec les travailleurs sociaux et les autres associations caritatives locales.

Secours Populaire Français

Courrier : local, 1 bis allée de Vilgénis

☎ 01 60 11 57 47

✉ verrieres@spf91.org

Fédération de l'Essonne :

☎ 01 69 12 23 00

Distribution de paniers repas, aide financière et matérielle.

Permanences : samedi de 10 h à 12 h au local.

Société des Membres de La Légion D'honneur

✉ jpogenet@neuf.fr

Le projet associatif de la SMLH se fonde sur 3 piliers : entraide et solidarité ; rayonnement de la Légion d'honneur, notamment par la participation aux cérémonies patriotiques et l'organisation de manifestations de prestige ; la légion d'honneur au cœur de la Nation.

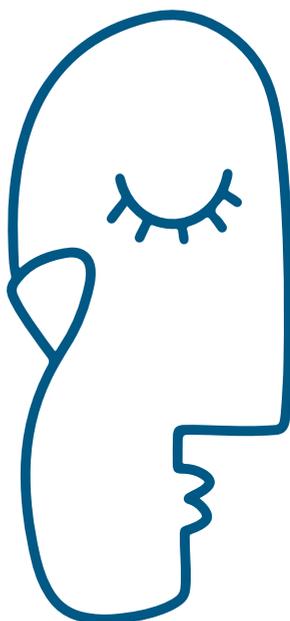
SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage)

Groupe de Verrières-le-Buisson

☎ 01 69 20 54 46 - 07 69 02 10 99

✉ sncverrieres@yahoo.fr
snc.asso.fr

SNC, créé en 1985, accompagne des personnes en recherche d'emploi, quels que soient l'âge, les qualifications, le domaine d'activité ou la durée de chômage. Chaque accompagné/e est pris/e en charge gratuitement par deux bénévoles spécialement formés. Les rendez-vous, à la Maison Vaillant, se font au rythme nécessaire jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Contactez-nous si vous avez besoin de soutien dans vos recherches.



SNL (Solidarités Nouvelles pour le Logement)

☎ 06 25 12 53 03

✉ etrubert@free.fr

L'association a pour projet de proposer, pour un temps limité, des logements à des personnes ou familles en grandes difficultés et de les accompagner pendant leur séjour dans le logement afin qu'elles aient accès à un logement durable.

Thalie

Siège social :

103 av. Flouquet 94240

L'Haÿ-les-Roses

☎ 01 49 73 06 88 / 06 72 59 40 26

Accueil à Verrières :

23 avenue Henri Grellou

✉ lieuderencontre91@wanadoo.fr

www.thalie.asso.fr

Espace parentalités L'Arbre du Village - Espace de rencontres et d'échanges, ouvert à Tou.te.s : groupes de paroles, ateliers informatique, bien-être, cuisine, créatifs, sorties culturelles, accueil assistantes maternelles-parents-enfants, accompagnement à la parentalité, baby troc (donnez/récupérez des vêtements 0-6 ans + femmes).

UMV

(Union des Musulmans de Verrières)

4 allée des Meuniers à Verrières

☎ 06 01 15 27 89

✉ umv91370@gmail.com

Organisation de manifestations publiques.

Zinado 2000



Mairie de Verrières - Boîte n°27

☎ 07 49 58 70 86 (répondeur)

✉ zinado2000@gmail.com

zinado.fr

📘 [zinado2000](https://www.facebook.com/zinado2000)

Organiser, mettre en place les actions et les moyens afin de récolter des fonds pour des actions solidaires dans la commune de Zorgho (Burkina-Faso) ; de suivre leur réalisation par la mise en place de dispositifs de financement et de contrôle ; de suivre et développer le parrainage d'enfants et toute autre action en faveur de la scolarisation ou de l'aide à des enfants en situation précaire et/ou orphelins.

Sport

Association Petits Pas

25 rue d'Estienne d'Orves

☎ 06 64 63 07 82

✉ secretariat.asso.

petitspas@gmail.com

Proposer le bien-être accessible à tous. Yoga doux, yoga senior, yoga sur chaise, massages.

Association Sportive du Collège Jean Moulin

Collège Jean Moulin

6 allée des Dauphines

☎ 01 69 20 49 12

Ouvert à tous les élèves du collège Jean Moulin. Permanence le mercredi de 13h à 17h au gymnase de la Vallée à la Dame.

Association Sportive de l'École Notre-Dame de L'Assomption

École N-D de l'Assomption

11 rue d'Antony

Promotion, développement, organisation et contrôle des activités sportives.

Association Sportive du Golf de Verrières

Voie de la Vallée de la Bièvre

☎ 06 60 51 32 48

✉ accueil@asgolfvlb.fr

Pratique, encadrement, compétition et toute activité liée à la découverte du golf.

Basic Jazz Dance

19 allée du Bas Vaupéreau

☎ 06 64 45 22 16

✉ secretariatbjd@gmail.com

basicjazzdance.com

Renforcement musculaire, Pilates, yoga, Zumba, danse Modern'jazz, barre au sol, salsa cubaine, talon, hip-hop, street Jazz, danse classique enfants 9/12 ans, danse classique, cours de placement à la barre...

Bicross

☎ 06 63 48 61 30

✉ bc.vttvlb@gmail.com

Promotion et pratique du bicross et des sports dérivés tel le vélo tout terrain en assurant l'initiation et l'entraînement des jeunes. Permanence le samedi après-midi, terrain de bicross rue des Gâtines.

Club Canin

☎ 06 07 81 60 06

✉ clubcanin.vlb1@gmail.com

Éducation de chiens. Pratique et concours d'agility.

Club de Pétanque La Verriéroise

Courrier : 25 rue de Bir-Hakeim

☎ 01 60 11 99 47

✉ la-verrieroise@orange.fr

Club affilié à la fédération française de pétanque et de jeu provençal. Mise à la disposition des adhérents d'un équipement pour la pratique. Ouvert de 14h à 19h.

Krav Pe Diem

☎ 07 66 32 50 23

✉ kravpediemsselfdefense@yahoo.com

kravpediem.fr

📘 Krav Pe Diem

Enseignement du Krav Maga, système d'auto-défense israélien. À partir de 15 ans et sans limite d'âge ; sans limite de conditions physiques.

La Palme de la Vallée

Mairie de Verrières - Boîte n°14

☎ 07 86 17 98 50

✉ accueil@lapalmedelavallee.fr
lapalmedelavallee.fr

Pratique de la plongée sous-marine et de toute activité liée au milieu aquatique. Enfants à partir de 8 ans. Car privé de Verrières à Antony. Piscine Sainte-Marie d'Antony le samedi de 18h à 20h. Photos sous-marines, voyages, cours particuliers.

Là-O

✉ lao.grimpe@gmail.com

Pratique d'activités perchées comme la grimpe dans les arbres, la slackline et l'installation d'activités perchées, comme les ateliers « d'escalad'arbres », plateformes suspendues, tyroliennes.

Poney Club du Bois de Verrières

Château Landon - Route des Gâtines

☎ 01 60 11 41 95 / 06 15 34 70 40

✉ poneyclub.verrieres@gmail.com
verrieres-poneyclub-91.ffe.com

Enseignement de l'équitation à poney. Le poney club accueille les enfants à partir de 3 ans. Initiation, perfectionnement, examens, compétition CSO - CCE - dressage, animations, promenades en forêt, stages tous niveaux (vacances scolaires). Permanences au Poney club le mardi et le jeudi de 18h à 20h.

Randonnée de Verrières-le-Buisson

12 allée de la Belle Feuille

☎ 06 24 02 33 07

✉ organisation@randovlb.org
randovlb.org

Pratique et développement de la randonnée pédestre tant pour la pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs.

Relié

☎ 01 69 20 70 29

Yoga traditionnel de l'Inde. Dès 16 ans. Maison Vaillant.

Les pratiques proposées sont basées sur le non-effort, l'éveil de la sensibilité et l'art de l'écoute. Postures, art du souffle, relaxation, méditation, ressentir le silence intérieur s'adressent aussi bien à des débutants qu'à des adeptes avancés.

Sport

Sporteva

☎ 06 86 16 13 89 / 06 21 11 44 41

✉ sporteva@yahoo.fr

sporteva.fr

Organisation de stages multisports pendant les vacances scolaires. Dès 6 ans.

Squash Club de Verrières

14 allée des Branjeards

54 rue d'Amblainvilliers

☎ 01 69 20 12 47

✉ info@squash-verrieres.fr

squash-verrieres.fr

*Gymnase de la Vallée à la Dame
Pratique du squash. Cours par professeur agréé. Stages possibles. Tournois et démonstrations. À partir de 7 ans.*

TTE (Team Trail Explorer)

26 rue de la Voie verte

✉ bureautte@gmail.com

 TeamTrailExplorer

Regrouper des personnes aimant les mêmes passions : trail-running en nature (Bois de Verrières principalement; des sorties sur des reliefs plus escarpés sont aussi au programme) et convivialité. RDV les mardi, jeudi et dimanche au Bois de Verrières.

Trait d'Union de Verrières-le-Buisson

Villa Sainte-Christine

☎ 01 69 53 11 24

✉ contact@tuvb.org

tuvb.org

Développement et pratique du sport dans 27 disciplines. Permanence à la Villa Sainte-Christine.

TUVB Aïkido

Gymnase de la Vallée à la Dame

☎ 06 84 37 72 88

✉ aikido@tuvb.org

aikido.tuvb.org

À partir de 7 ans, adultes

TUVB Judo / Ju-jitsu

Gymnase de la Vallée à la Dame

☎ 06 32 32 42 16

judo.tuvb.org

Judo, dès 5 ans, adolescents et adultes. Ju-Jitsu, à partir de 12 ans.

TUVB Karaté / Shorinji Kempo / Body Karaté

Gymnase de la Vallée à la Dame

(Karaté et Shorinji Kempo) et

Espace Jean Mermoz (Body Karaté)

☎ 06 73 28 09 99

karate.tuvb.org

À partir de 6 ans (Karaté), 14 ans (Shorinji Kempo) et 15 ans (Body Karaté)

TUVB Viet Vo Dao

Gymnase de la Vallée à la Dame

☎ 07 70 02 50 38

✉ nohecrissam@gmail.com

viet-vo-dao.tuvb.org

À partir de 3 ans, adultes

TUVB Athlétisme

Stade Robert Desnos

☎ 06 61 50 16 38

✉ athletisme@tuvb.org

athletisme.tuvb.org

À partir de 6 ans, adultes

TUVB Badminton

Espace Jean Mermoz et gymnase de la Vallée à la Dame

☎ 01 60 13 98 40

✉ badtuvb91@gmail.com

badminton.tuvb.org

À partir de 7 ans, adultes

TUVB Basket-ball

Gymnase de la Vallée à la Dame

☎ 06 60 81 14 71

✉ basket.tuvb@gmail.com

basket-ball.tuvb.org

À partir de 5 ans, adultes

TUVB Danse

Les Meulières, Espace Jeunes, gymnase de la Vallée à la Dame

☎ 06 87 69 82 59

✉ danse@tuvb.org

danse.tuvb.org

À partir de 4 ans. Éveil, initiation, danse classique, contemporaine, jazz, hip-hop, rock, west coast swing, lindy hop, rock acrobatique, danse en position assise (pour les seniors) ;

TUVB Escalade

Mur du gymnase de la Vallée à la Dame, sorties à Fontainebleau, etc.

✉ marc.demuliere@orange.fr

escalade.tuvb.org

À partir de 7 ans, adultes

TUVB Escrime

Espace Jean Mermoz

✉ nelly.darrot@gmail.com

escrime.tuvb.org

À partir de 6 ans, adultes. Fleuret, épée, handi-escrime, escrime senior, escrime sur ordonnance. Stages ouverts à tous pendant les vacances.

TUVB Football

Stade des Justices, stade Robert Desnos

☎ 06 74 26 21 77

✉ 508613@lpiff.fr

football.tuvb.org

À partir de 5 ans, adultes





TUVB Golf

✉ golf@tuvb.org
golf.tuvb.org

TUVB Gymnastique

Gymnase de la Vallée à la Dame
 ☎ 07 68 16 00 51
 ✉ gymtuvb@gmail.com
gym.tuvb.org
À partir de 2 ans, adultes.
Gymnastique artistique féminine,
baby gym, trampoline, parkour.

TUVB Gym Séniors

Les Meulières et gymnase
 Jean Mermoz
 ☎ 06 16 51 05 37
 ✉ dstuvb91@gmail.fr
gym-senior.tuvb.org
À partir de 60 ans ou retraité.
Gymnastique d'entretien, stretching.

TUVB Gym Tonic

Les Meulières (Gymnastique
 et Pilates)
 Préau de l'école HEO (Zumba)
 ☎ 07 68 16 00 51
 ✉ gymtuvb@gmail.com
gym-tonic.tuvb.org
À partir de 16 ans. Gymnastique
tonique, Pilates, Zumba.

TUVB Gym Volontaire

Les Meulières et gymnase
 de la Vallée à la Dame
 ✉ gymvolontaire-091010@epgv.fr
gym-volontaire.tuvb.org
Adultes

TUVB Handball

Espace Jean Mermoz
 ☎ 06 31 65 91 92
 ✉ tuverriereshandball@gmail.com
handball.tuvb.org
À partir de 5 ans, baby Hand,
mini Hand, adultes

TUVB Handisports et Sports Adaptés

Lieu selon activité
 ☎ 06 81 47 13 52
 ✉ handisport@tuvb.org
handisports.tuvb.org
À partir de 7 ans, adultes

TUVB Multisports

Gymnase de la Vallée à la Dame
 et Espace Jean Mermoz
 ☎ 01 69 53 11 24
 ✉ multisport@tuvb.org
multisport.tuvb.org
À partir de 3 ans. Multisports, stages
ouverts à partir de 6 ans pendant les
vacances.

TUVB Randonnée Marche nordique

☎ 06 63 04 98 13
 ✉ jean-luc.delon@wanadoo.fr
randonnee.tuvb.org
Pour tous

TUVB Sport Santé

☎ 06 24 78 61 92
sport-sante.tuvb.org
Adultes. Sport sur ordonnance,
sport santé.

TUVB Tennis

Stade Robert Desnos

☎ 06 70 50 70 50

✉ tuvb.tennis@fft.fr

tennis.tuvb.org

À partir de 4 ans, adultes

TUVB Tennis de table

Gymnase de la Vallée à la Dame

☎ 06 89 58 18 43

tennis-de-table.tuvb.org

À partir de 6 ans, adultes

TUVB Triathlon

Stade Robert Desnos et
Bois de Verrières

✉ caroline.yau@free.fr

triathlon.tuvb.org

À partir de 6 ans, adultes.

Triathlon, aquathlon, duathlon,
course Run & Bike.

TUVB Volley-Ball

Gymnase de la Vallée à la Dame

✉ volley@tuvb.org

volley-ball.tuvb.org

À partir de 15 ans, adultes

TUVB Qi Gong

Salle du Babillard, Moulin de Grais

☎ 07 86 09 91 08

qi-gong.tuvb.org

Adultes

TUVB Yoga

Les Meulières

☎ 06 99 17 00 77

✉ yoga@tuvb.org

yoga.tuvb.org

À partir de 6 ans, adultes.

Un Regard Nouveau

19 avenue des Princes

unregardnouveau.com

Apporter un regard nouveau sur
un événement, un fait, un instant.
Ce regard nouveau déclenche
alors une prise de conscience
qui crée du lien (yoga).

Verrières Tai Chi Chen

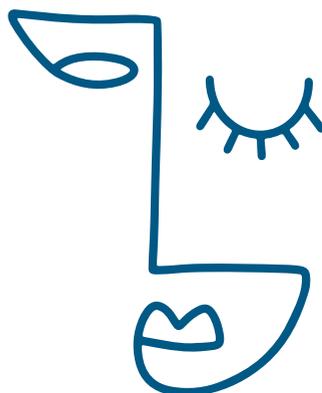
☎ 06 21 21 62 36

✉ florencems@yahoo.fr

✉ marais-remy@wanadoo.fr

refugedessepttigres.e-monsite.com

Tai chi traditionnel de style Chen.



Jeunes

Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Igny et de Massy

51 rue de Vilgénis - 91300 Massy

☎ 01 60 13 50 94

✉ jsp-massy@sdis91.fr

AJVC (Amitié et Jeunesse en Vallée de Chevreuse)

☎ 06 80 26 61 53

✉ jean-jacques.nere@wanadoo.fr

Association regroupant les activités de randonnées, café culturel, concerts, activités culturelles et festives, etc.

L'Aumônerie Buissonnière

9 rue d'Antony

☎ 01 69 20 21 21

✉ aumonerie.buissonniere@gmail.com

Rassemble tous les parents des jeunes de l'aumônerie de Verrières. Animée par des chrétiens, elle apporte soutien et aide matérielle aux animateurs qui proposent aux jeunes des rencontres, week-ends et rassemblements religieux.

Scouts et Guides De France

☎ 07 66 36 20 33

✉ sgdf.saintandre.mv@gmail.com

sites.sgdf.fr/massy-verrieres

Les Scouts et guides de France accueillent toute l'année les jeunes de 6 à 21 ans. Tous sont encadrés par des chefs et cheftaines bénévoles et formés.

Scouts Unitaires De France

De 8 à 22 ans

Groupe Honoré d'Estienne d'Orves

☎ 06 20 63 42 82 / 06 84 89 85 46

✉ sufheo@gmail.com

Groupe Abbé Franz Stock

☎ 06 15 05 93 31 - 06 42 54 31 11

✉ verrieresfranzstock@scouts-unitaires.org

Association catholique qui aide les enfants (dès 8 ans) puis les jeunes (jusqu'à 22 ans) à devenir des femmes et des hommes libres, responsables, utiles et heureux selon la méthode éducative imaginée par Baden Powell.



Index

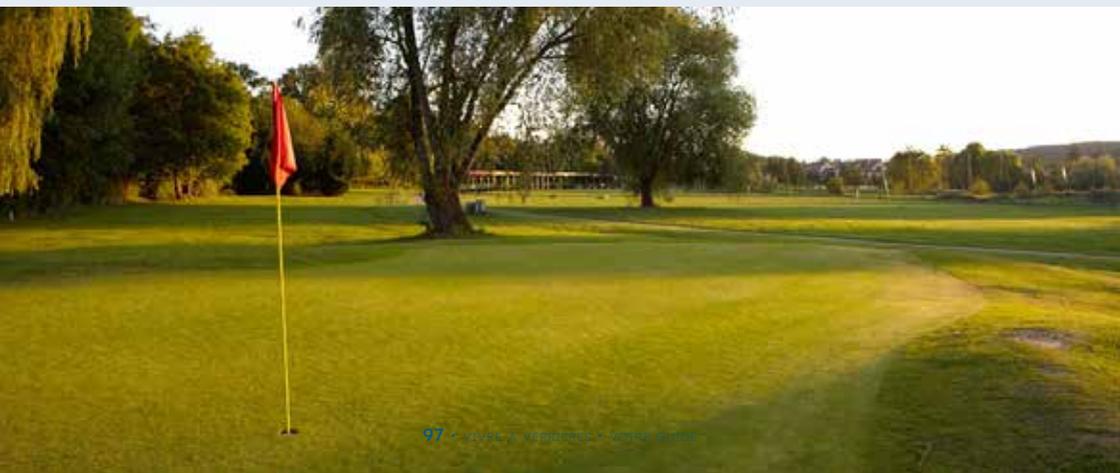
AAVV (Les Amis de l'Arboretum Vilmorin-Verrières)	71
ACPG (Association des anciens Combattants et Prisonniers de Guerre)	78
ACV (Association des Commerçants de Verrières)	68
Addictions Alcool Vie Libre	80
ADVZ (Association de Développement pour les Villages de Zorgho)	78
AFCP (Association de Formation Continue des Podologues)	68
AIVB (Association Israélite de Verrières-le-Buisson)	81
AJVC (Amitié et Jeunesse en Vallée de Chevreuse)	92
Alliance Hérissons	71
Amap Vert2main	72
AMDAMT (Association pour un Mémorial Départemental de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie)	79
Amicale des Jeunes Sapeurs- Pompiers d'Igny et de Massy	92
Amnesty International	78
APASO	79
APF France Handicap Essonne	82
ARTC (Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales)	79
Arte Musica	69
Association Altérité	78
Association Bouddhiste Zen	74
Association Départementale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de l'Essonne	82
Association des Artistes de Verrières	68
Association des Familles	79
Association des Parents d'Élèves de l'École Notre-Dame de l'Assomption (APEENDA)	71
Association Familiale Catholique	79
Association Nouvelle des Membres de l'ONM (Ordre National du Mérite)	79
Association Petits Pas	86
Association Saint-André	83
Association Salon d'Arts	68
Association Sportive de l'École Notre-Dame de L'Assomption	86
Association Sportive du Collège Jean Moulin	86
Association Sportive du Golf de Verrières	86

ASVEV (Association pour la Sauvegarde du Village et de l'Environnement à Verrières)	72
ATD Quart Monde.....	80
Ateliers-Théâtre du Snark	69
Ayurveda For You.....	80
Basic Jazz Dance	86
Bâtir Sain.....	72
Bicross.....	86
Billard Club de Verrières.....	74
Branche Thomas d'Aquin de la Société Anthroposophique en France	69
CAVB (Club Audiovisuel de Verrières-le-Buisson)	75
Centre Musical du Bois de Verrières.....	74
Cercle de Bridge.....	74
CLUB ABC (Artisanat- Bricolage-Culture).....	75
Club Canin	86
Club d'Échecs de Verrières-le-Buisson	74
Club de Pétanque La Verriéroise.....	86
Club des Chiffres et des Lettres	75
Club Du Bel Âge.....	75
Club Informatique Minerve	76
Comité de Jumelage.....	69
Compagnie Les Pieds Plats	69
Croix-Rouge Française Comité Massy-Verrières.....	80
Dynamique Embauche.....	80
Église Protestante Réformée de France.....	81
Église Réformée en Vallée De Chevreuse.....	81
En Bordure de Scène	69
Ensemble Handicap - Adapei 91 Antenne de Verrières-le-Buisson	81
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du nord)	81
Foi et Lumière	81
Foyer Socio Éducatif du Collège Jean Moulin	71
France Alzheimer Essonne	81
Histoires de Lanternes.....	76
Krav Pe Diem	87
La Chalouette Autisme Essonne	80

La Coccinelle Verte.....	72
La Gavotte.....	76
La Lucarne	76
Là-O.....	87
La Palme de la Vallée	87
La Perche et les Amis de la Belote.....	76
La Pyramide Buissonnière	77
L'Aumônerie Buissonnière	92
Le Lien Mutuel	82
L'Envol Des Prés-Hauts.....	68
Le Rucher de Verrières.....	73
Les Amis de l'Atelier	78
Les Amis de la Vallée de la Bièvre	71
Les Amis du Bois de Verrières.....	72
Les Amis Du Musée	68
Les Ateliers de L'environnement.....	72
Les Gentianes.....	76
Les Jardins de Vedrariae	73
Le Strapontin.....	70
Les Verts-Buissonneurs.....	73
L'Histoire de Verrières.....	69
LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme).....	82
Ligue Des Droits De L'homme	82
Lions Club International-Club de Verrières-le-Buisson-Igny.....	82
Loisirs et Découverte	76
MAO (Maison des Arbres et des Oiseaux)	73
Paroisse Catholique Notre-Dame de l'Assomption	83
Parole de Femmes	83
Philatélique Club de Verrières-le-Buisson	77
Pôle Santé.....	83
Poney Club du Bois de Verrières	87
Prix Vedrarias de Composition Musicale.....	69
Randonnée de Verrières-le-Buisson.....	87
Relié.....	87
Renaissance et Culture de la Vallée de la Bièvre	83

Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs	77
Rise Up For Children	83
Rotary Club de Verrières	83
Scouts et Guides De France	92
Scouts Unitaires De France	92
Secours Catholique	84
Secours Populaire Français	84
SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage)	84
SNL (Solidarités Nouvelles pour le Logement)	85
Société des Membres de La Légion D'honneur	84
Sporteva.....	88
Squash Club de Verrières.....	88
Terre & Cité.....	73
Terre d'Énergies	77
Thalie	85
Théâtre du Buisson.....	70
Théâtre du Grenier.....	70
Trait d'Union de Verrières-le-Buisson	88
Transitions à Verrières-Le-Buisson	73
TTE (Team Trail Explorer).....	88
Tutti Voce.....	70
TUVB Aïkido.....	88
TUVB Athlétisme.....	89
TUVB Badminton	89
TUVB Basket-ball	89
TUVB Danse.....	89
TUVB Escalade	89
TUVB Escrime	89
TUVB Football.....	89
TUVB Golf	90
TUVB Gymnastique	90
TUVB Gym Séniors	90
TUVB Gym Tonic	90
TUVB Gym Volontaire	90

TUVB Handball	90
TUVB Handisports et Sports Adaptés.....	90
TUVB Judo / Ju-jitsu	88
TUVB Karaté / Shorinji Kempo / Body Karaté.....	88
TUVB Multisports	90
TUVB Qi Gong	91
TUVB Randonnée Marche nordique	90
TUVB Sport Santé.....	90
TUVB Tennis	91
TUVB Tennis de table	91
TUVB Triathlon.....	91
TUVB Viet Vo Dao	89
TUVB Volley-Ball	91
TUVB Yoga	91
UMV (Union des Musulmans de Verrières)	85
Union De Parents de Verrières (UDPV).....	71
Un Regard Nouveau	91
UTLe	70
V2I (Verrières Informations Initiatives).....	77
Verrières Images	77
Verrières Tai Chi Chen	91
Why Note.....	70
Zinado 2000	85







Solidarités

Centre Communal d'Action Sociale



L'aide au maintien à domicile

Le service d'aide à domicile (SAD)

Le SAD intervient auprès des personnes âgées ou handicapées afin de leur apporter une aide dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne. Il contribue ainsi à préserver l'autonomie et à éviter la rupture de lien social.

Pour bénéficier du service, les demandeurs doivent résider à Verrières-le-Buisson et être âgés de 60 ans ou plus. Il n'y a pas de condition d'âge pour les personnes handicapées ayant une reconnaissance de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Missions du SAD

Aide à la réalisation des actes liés à l'alimentation, l'hygiène, la mobilité de la personne, l'entretien courant du domicile ; assistance dans les démarches administratives simples et dans les activités de la vie sociale.

Montant et forme de l'aide attribuée

- Tarifs et conditions consultables auprès du CCAS.
- Pour une prise en charge financière, le dossier de demande d'instruction doit être adressé par le demandeur directement aux caisses de retraite, Conseil départemental, mutuelles... L'organisme concerné notifiera au bénéficiaire le plan d'aide et le montant de la prise en charge accordé.

Procédure d'instruction

La prise en charge par le service est conditionnée par :

- une évaluation à domicile par la responsable de service,
- la signature d'un contrat de prise en charge précisant les missions, les temps d'intervention et les tarifs, et celle du règlement de fonctionnement,
- la remise au bénéficiaire des documents de prise en charge (livret d'accueil, projet personnalisé, devis, contrat...).

**Centre Communal
d'Action Sociale**

☎ 01 60 53 78 31

✉ ccas@verrieres-le-buisson.fr

Le portage de repas à domicile

L'objectif est de venir en aide aux personnes se trouvant dans l'impossibilité d'assurer seules leurs repas, qu'elles soient âgées, en situation de fragilité, handicapées ou momentanément invalides.

Bénéficiaires

Les demandeurs doivent résider à Verrières-le-Buisson, être âgés de 60 ans ou plus ou avoir une reconnaissance de la MDPH en cas de handicap, remplir la fiche d'identité et signer le règlement intérieur.

Le repas est payant et les tarifs sont révisibles chaque année. Une prise en charge financière par l'APA ou par la CNAV est possible dans le cadre des plans d'aide du Conseil départemental.





L'aide au maintien à domicile

La téléassistance

Le dispositif permet aux personnes âgées ou handicapées d'entrer en contact avec une centrale d'écoute spécialisée, sur simple pression d'un bouton, tous les jours de l'année, 24 heures sur 24.

Personnes pouvant bénéficier de ce dispositif :

- personnes âgées de 65 ans, ou de 60 ans en cas d'inaptitude au travail,
- personnes âgées de 60 ans et plus et bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- personnes en situation de handicap, sans condition d'âge et ayant une reconnaissance de la MDPH,
- personnes malades dont l'état de santé le nécessite.

Ce dispositif fait l'objet d'une convention tripartite entre le Département, le CCAS et la société titulaire du marché. Le Département prend à sa charge les frais d'exploitation du service par la centrale d'écoute.

Le service transport et accompagnement

Destiné aux personnes à mobilité réduite de Verrières-le-Buisson, le service de transport de personnes en fauteuil roulant est conditionné par la présence d'un accompagnateur (famille ou proche aidant).

Le service propose un transport intra et extra muros réalisé par des agents communaux pour des transports collectifs (hypermarché, marché, restaurant senior, cimetière...) ou individuels (accueil de jour, RDV médicaux, hôpitaux de secteur...) du lundi au vendredi.



Le service Nord-Ouest Autonomie (NOA)

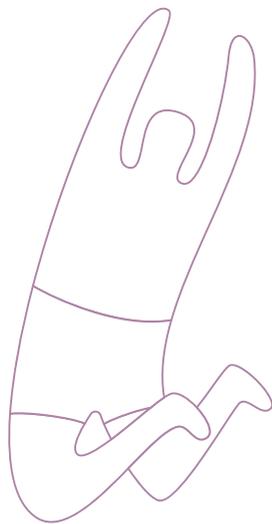
Le service NOA assure l'accompagnement des personnes âgées, de leurs famille et entourage. Soutenant les professionnels, il favorise le bien vieillir et le maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans. Renseignements du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h au 01 69 80 59 72.



Les loisirs

Permettre aux familles d'avoir accès aux vacances et aux loisirs (frais d'hébergement, de transport, de restauration, parcs d'attraction, musées...).
Les demandeurs doivent remplir les conditions d'éligibilité aux aides. Pour bénéficier de ces aides, il faut résider à Verrières depuis au moins 1 an ; avoir un quotient familial C1, C2 et C3 à établir avant le 30 septembre. Instruction des dossiers du 1^{er} au 30/09/2022 (toute l'année pour la BSV). Toute décision est notifiée et motivée par écrit à l'intéressé(e).

Compléments d'informations, liste des pièces à fournir dans Le CCAS en action, disponible au CCAS et sur verrieres-le-buisson.fr (rubrique Kiosque).



Le Contrat chèques-vacances (CCV)

C'est une épargne sur 8 mois à laquelle s'ajoute une participation du CCAS selon le quotient familial, remise sous forme de chèques-vacances valables deux ans au-delà de leur année d'émission.

L'aide aux vacances et aux loisirs pour les familles

Cette aide est versée en chèques-vacances, valables deux ans au-delà de son année d'émission. L'aide peut être cumulée avec les contrats chèques-vacances et l'aide aux vacances pour les personnes handicapées.

Bourse solidarité vacances (BSV)

Ce partenariat du CCAS avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) permet aux personnes seules, en couple ou famille de profiter du dispositif Bourse solidarité vacances qui favorise leur départ en vacances. Les prestataires touristiques proposent des séjours dans leurs équipements : villages et résidences de vacances, hôtels, camping... à moindre coût. La SNCF fait de même pour les transports.



Les loisirs

L'aide aux vacances pour les personnes handicapées

Le CCAS accorde une aide pour les vacances aux personnes en situation de handicap, sans limite d'âge (enfants, adultes).

Compléments d'informations, liste des pièces à fournir dans *Le CCAS en action*, disponible au CCAS et sur verrieres-le-buisson.fr (rubrique Kiosque). Toute décision est notifiée et motivée par écrit à l'intéressé(e).

- Séjour en colonie ou en centre spécialisé : dossier à constituer 2 mois avant le départ ou 1 mois après le retour.
- Séjour en location, camping ou gîte : demande à formuler le mois qui suit le retour.
- Séjour en famille : demande à formuler le mois qui suit le retour.

Toute décision sera notifiée et motivée par écrit à l'intéressé(e).

Rompres l'isolement des personnes âgées et permettez à des personnes dépendantes de partir en vacances et de maintenir le lien social.

Les demandeurs doivent remplir les conditions (d'âge : + de 60 ans, dossier...) et seront accueillis dans la limite des places disponibles. La demande est instruite par un agent du pôle Solidarités.

Le voyage sénior

Le coût du séjour proposé comprend le transport aller-retour, l'hébergement, les excursions et l'assurance annulation. La chambre individuelle est proposée en sus et les frais de repas pendant le trajet aller-retour sont à la charge de la personne âgée. Des facilités de paiement sont possibles.

Les sorties et animations séniors

De nombreuses animations et sorties sont proposées tout au long de l'année. Le programme ainsi que le coût des sorties et animations proposées sont consultables auprès du CCAS.





Verrières Été Grandeur Nature



En lien avec le dispositif «plan canicule», les animations proposées pendant la période d'été (juillet-août) contribuent à la lutte contre l'isolement des personnes âgées et au maintien du lien social. Des animations sont proposées aux personnes âgées de 60 ans et plus et à toute personne souffrant de la chaleur en période d'alerte canicule à l'Espace Bernard Mantiene, au Club 21 (climatisé). Inscription aux sorties et animations auprès du service Séniors Animations du CCAS : ccas@verrieres-le-buisson.fr



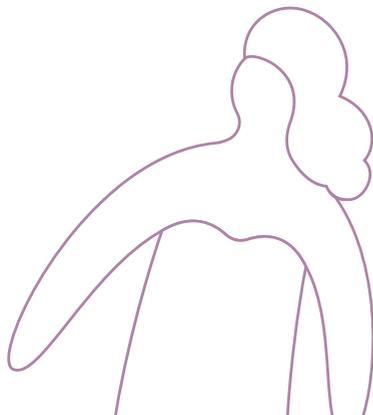
L'inclusion sociale

La domiciliation

Elle permet aux personnes sans domicile stable de recevoir du courrier et donc d'accéder à leurs droits et prestations sociales. Ces personnes peuvent «élire domicile» auprès du CCAS selon les conditions fixées par la loi. Toute demande fait l'objet d'un entretien avec un travailleur social.

Les aides financières à la vie quotidienne *

Aide financière ponctuelle (ne peut être accordée qu'une fois par an, renouvelable une fois) apportée pour faire face aux charges de la vie courante dans les domaines suivants : logement, santé, soutien aux familles et insertion professionnelle. En cas d'accord partiel ou total, l'aide sera versée directement auprès du créancier sur présentation de la facture ou du devis.



Les aides spécifiques «d'urgence» alimentaire et d'hébergement

L'aide alimentaire d'urgence permet de faire face à un besoin alimentaire ponctuel et prend la forme de colis alimentaire, de chèque d'accompagnement personnalisé.

L'accueil des sans-abris :

- le CCAS travaille en lien avec le Samu Social (115)
- le local des sans-abris permet de mettre à l'abri une personne pendant la période hivernale (1^{er} novembre au 31 mars). Accueil conditionné par un suivi social réalisé par un travailleur social du CCAS.

Toute décision sera notifiée et motivée par écrit à l'intéressé(e)



Le prêt à taux zéro*

Apporter une aide financière dans le cadre d'un accompagnement social ayant pour objectif l'insertion ou un projet professionnel (validé par une institution).

Les modalités :

- signature entre le demandeur et le CCAS d'un échéancier fixant les mensualités à rembourser,
- mensualités adaptées aux revenus et durée du prêt limitée à 36 mois,
- remboursement anticipé accepté sans frais,
- en cas de manquement de la part du demandeur, la Perception sera chargée de la mise en recouvrement.

L'aide à la mobilité *

Aider les personnes à se déplacer pour effectuer des démarches dans le cadre d'une insertion sociale et/ou professionnelle (validée par une institution : Pôle Emploi, PLIE (Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi), MDS (Maison Départementale des Solidarités...)). L'aide sera remise en espèces et la dépense sera justifiée sur présentation d'un reçu ou d'une facture acquittée.

L'aide à la rentrée scolaire*

Aider au financement des projets d'étude des enfants à charge âgés de 18 à 24 ans, résidant à Verrières-le-Buisson depuis un an, scolarisés dans le secondaire ou le supérieur et ayant un quotient familial C1, C2 ou C2'.

Instruction des dossiers : du 1^{er} septembre au 31 octobre de chaque année.

Les familles peuvent récupérer, à l'accueil de la mairie, un dossier qu'elles remettront dûment complété pour instruction par un travailleur social du CCAS.

L'aide est versée aux parents. Elle pourra être versée directement au jeune sur étude du dossier par la commission permanente.

Pour les élèves boursiers, le montant de la bourse n'est pas pris en compte dans le calcul du quotient. L'aide peut être accordée en cas de redoublement.

**Les demandeurs doivent remplir les conditions d'éligibilité aux aides et fournir les pièces justificatives. La demande, accompagnée d'une synthèse de situation, sera instruite par un travailleur social (CCAS, MDS ou association) et présentée en commission permanente d'attribution. Toute décision sera notifiée et motivée par écrit à l'intéressé(e).*





Les actions de prévention

Le plan canicule

Conformément à la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, un plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels - plan canicule - est mis en place dans chaque commune du 1^{er} juin au 31 août.

Dans ce cadre, le CCAS ouvre un registre nominatif destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans ou aux personnes en situation de handicap lorsqu'elles sont fragiles, isolées et qu'elles vivent à leur domicile.

La demande de recensement peut être formulée par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (famille, voisin, ami...) aux heures d'ouverture de la mairie. Elle est à renouveler chaque année.

Lorsqu'un épisode de canicule est annoncé, un contact téléphonique périodique est organisé par les agents du pôle Solidarités, en partenariat avec la Croix-Rouge française, afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes inscrites. Des activités adaptées sont proposées dans un lieu climatisé pendant cette période.

Le plan grand froid

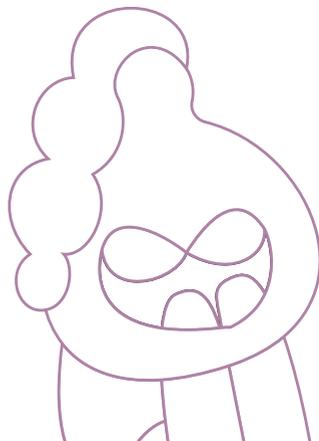
La veille saisonnière est activée du 1^{er} novembre au 31 mars. L'activation opérationnelle en cas de vague de froid s'appuie sur une vigilance météorologique transmise par Météo France. Le plan grand froid vise à prévenir et à améliorer la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés au froid pour les populations par des mesures au niveau local.

> Hébergement d'urgence :

Lire page 106, rubrique sur l'accueil des sans abris.

> Maraudes de la Croix-Rouge française :

partenariat qui permet aux bénévoles de la Croix-Rouge d'aller à la rencontre des personnes sans abri et d'assurer la distribution de boissons, denrées alimentaires, vêtements, couverture...





Les actions de prévention

Verrières, Ville Aidante Alzheimer

À travers l'adhésion à la charte Ville Aidante Alzheimer, aux côtés de l'Association France Alzheimer, la ville de Verrières-le-Buisson a souhaité favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Les activités engagées dans la commune en partenariat avec France Essonne Alzheimer sont :

- conférence sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées,
- formation du personnel ayant des missions d'accueil ou intervenant auprès de personnes touchées par la maladie,
- ateliers pour les aidants.

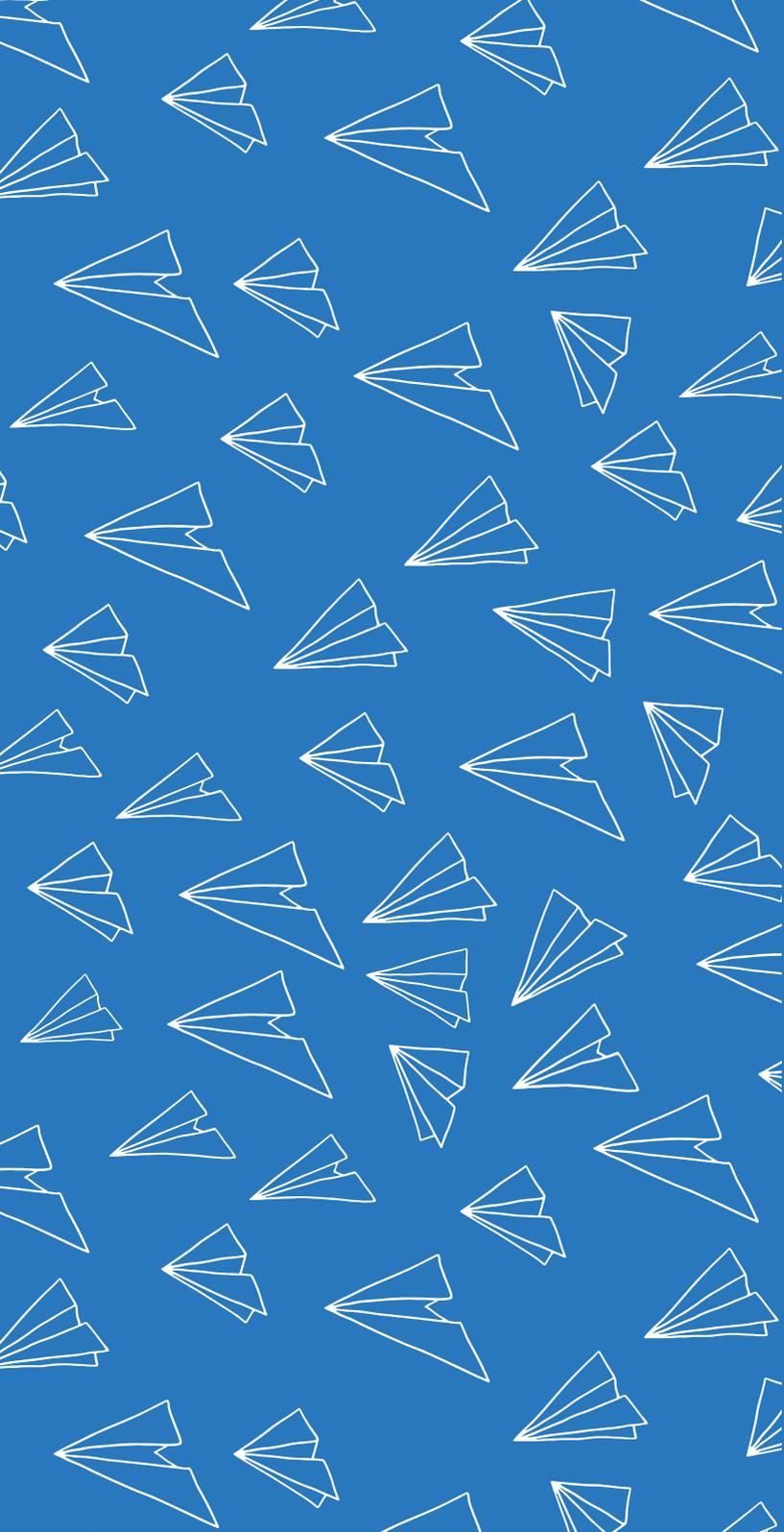
Le Rendez-vous des aidants

Destiné à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie du proche aidé. Groupes de paroles pour les aidants familiaux organisés autour de professionnels de l'écoute. Leur but est, pour l'aidant, d'extérioriser les difficultés de prise en charge : c'est un lieu d'échange, d'information et de sensibilisation. Organisé par le CCAS en partenariat avec le service NOA suivant un programme annuel diffusé aux usagers. Participation sur inscription.









Point d'accès au droit



point-justice



Aide juridique, numérique, familiale ; assistance à la résolution de conflits ; demande de médiation ; aide dans vos démarches administratives, judiciaires ; aide à l'autonomie : le point d'Accès au Droit de la Ville de Verrières-le-Buisson est à votre écoute pour vous orienter, vous assister ou vous donner un rendez-vous avec l'un de nos partenaires.

Retrouvez ci-dessous l'ensemble des services et permanences proposées par le Point d'Accès au Droit de la Ville. Le formulaire de contact, accessible sur l'Espace Citoyens de la Ville permet de solliciter un renseignement ou un rendez-vous pour l'une de ces permanences.

Vous pouvez également contacter le service du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h ; le samedi de 8 h 30 à 12 h au 01 69 53 78 32 ou à l'adresse accesaudroit@verrieres-le-buisson.fr

Permanences proposées à l'Hôtel de Ville

Avocat

Par des avocats du barreau de l'Essonne ; tout sujet (famille, travail, voisinage, consommation, etc.).

Le 1^{er} samedi de chaque mois (sauf août) de 9 h 30 à 11 h 30 en mairie, sur rendez-vous.

Information juridique

Information juridique, professionnelle, sociale et pratique par une juriste du CIDFF.

2^e lundi du mois (sauf août) de 9 h à 12 h en mairie.

Notaire

2^e jeudi du mois de 9 h à 12 h.
Sur rendez-vous.

Conciliateur de justice

Aide à la résolution de conflits et différends avec un voisin, un locataire, un propriétaire, un client, un fournisseur (artisan, opérateur téléphonique, banque, commerce, etc.) avant une procédure en justice.

Le mercredi de 13 h 30 à 18 h, sur rendez-vous.

Permanence numérique

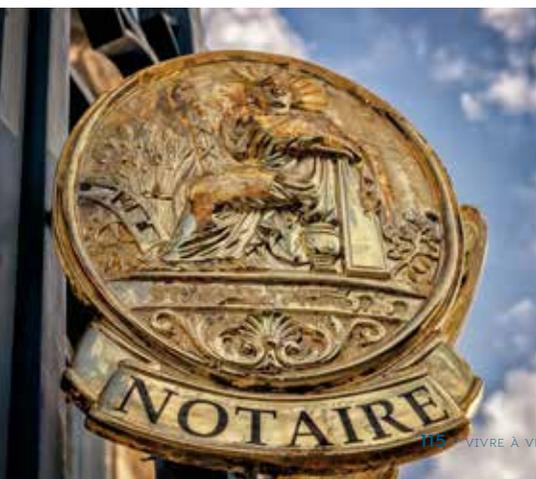
Accueil des personnes pour répondre à des besoins informatiques variés.

Le samedi de 10 h à 12 h à la Villa Sainte-Christine, sans rendez-vous.

Lutte contre le non-recours aux droits

Permanence sociale pour l'accompagnement de personnes dans le cadre de démarches administratives dématérialisées ou de lecture ou de rédaction de courriers administratifs.

Le samedi de 10 h à 12 h à la Villa Sainte-Christine, sur rendez-vous.



Permanences proposées à l'Hôtel de Ville

Médiation familiale

Pour les personnes confrontées au sein de leur famille à une rupture de communication liée à un conflit, une séparation, un divorce, l'adolescence, une succession, etc. Le médiateur familial est un tiers, neutre, impartial et indépendant. Il est diplômé d'état et tenu à la confidentialité. Les accords conclus en médiation familiale peuvent être homologués par un magistrat.

Le 2^e mercredis de 14 h à 18 h, sur rendez-vous.

Permanence Séniors

Inscription aux animations seniors, règlements, informations diverses sur les aides et services proposés aux personnes âgées (transports, repas, etc.).

Le mardi de 9 h à 11 h (hors vacances scolaires), sans rendez-vous.

Permanence handicap

Aide, orientation et écoute des personnes atteintes d'un handicap moteur, auditif, visuel ou mental.

Le mercredi de 8 h 30 à 12 h, sur rendez-vous.

Permanence La Mission locale VITA-LIS

Emploi, orientation, formation pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Un mardi par mois, au sein de la structure Information Jeunesse.

Permanence pour la Ville inclusive

ALAIN CHOLAY

Conseiller municipal

Mercredi matin sur RDV

 01 69 53 78 32 ou

 accesaudroit@verrieres-le-buisson.fr



Autres lieux d'accueil

Maison de Justice et du droit (MJD) de Paris-Saclay

La Communauté Paris-Saclay (CPS) dispose d'une MJD aux Ulis, qui reçoit les Verriérois sur place ou par téléphone, et propose des permanences d'avocat, de notaire et de greffier.

- L'avocat vous conseille dans divers domaines (famille, travail, étrangers, mineurs) et vous renseigne sur les procédures susceptibles de résoudre un litige.
- Le notaire vous conseille dans des domaines précis du droit : famille, immobilier, patrimoine et entreprise.
- Le greffier vous informe et vous oriente sur l'ensemble des procédures. Il vous accompagne dans la constitution et le dépôt de vos dossiers d'aide juridictionnelle ainsi que des requêtes.

Accueil téléphonique et prises de rendez-vous au 01 64 86 14 05

Du lundi au vendredi 9 h-12 h / 13 h 30-17 h 30

Groupe scolaire des Bergères

Rue des Bergères - Les Ulis

☎ 01 64 86 14 05

✉ mjd@paris-saclay.com

Espace France Services

Services publics

- Accès aux principaux services publics pour un premier niveau de réponse et une orientation vers les partenaires compétents, en cas de situation complexe.
- CAF ; MSA ; Pôle emploi ; Assurance maladie ; Assurance retraite ; Impôts ; La Poste

Permanences

- Permanence juridique deux mercredis par mois, sur rendez-vous
- Accompagnement vers l'emploi avec ATOUT PLIE 91, tous les mercredis (matin sans rendez-vous, après-midi sur rendez-vous)
- Recherche de mobilité pour les personnes défavorisées avec ESSONNE MOBILITÉ, deux mercredis après-midi par mois sans rendez-vous
- Mesure de protection judiciaire avec l'UDAF (Union Nationale des Associations Familiales), un lundi après-midi par mois sur rendez-vous.

Du lundi au vendredi 9 h-12 h / 14 h-17 h 30 (sauf le jeudi après-midi).

Le Patio

1 rue Jules Ferry - Igny

☎ 01 69 33 11 41

✉ lepatis@igny.fr

Équipements sportifs

- 1 Gymnase de la Vallée à la Dame**
54 rue d'Amblainvilliers
01 69 53 10 23
- 2 Espace Jean Mermoz**
Rue Marcel Giraud
01 69 53 10 22
- 3 Stade Robert Desnos**
Rue Marius Hue
01 69 53 10 21
- 4 Poney club**
Rue des Gâtines
01 60 11 41 95
- 5 Tennis**
Rue Marius Hue
01 60 13 98 18
- 6 Squash**
Gymnase de la Vallée à la Dame
54 rue d'Amblainvilliers
- 7 Parc de la Noisette**
Avenue Georges Pompidou
- 8 L'Hexagone**
Voie de Châtenay
- 9 La Tournelle**
25 rue Bir-Hakeim
- 10 Terrain Breuillet**
Allée des Princes
- 11 Les Meulières**
72 rue d'Estienne d'Orves
- 12 Terrain de bicross**
Rue des Gâtines
- 13 Stade des Justices**
Allée du Belvédère
- 14 Golf**
Voie de la Vallée de la Bièvre
- 15 Terrain des Gros Chênes**
Rue Henri Bourrelrier

Équipements culturels

- 1 Espace Bernard Mantienne**
3 Voie de l'Aulne
01 69 53 10 37
- 2 Conservatoire de musique**
3 Voie de l'Aulne
01 69 53 10 27
- 3 Médiathèque André Malraux**
13 Rue d'Antony
01 69 53 10 24
(Fermée pour travaux)
- 4 Médiathèque la Potinière**
137 Rue d'Estienne d'Orves
01 69 30 48 84
- 5 Arboretum Municipal**
1 Voie de l'Aulne
- 6 Point d'Accès au Droit**
Place Charles de Gaulle
- 7 Maison Vaillant**
66 Rue d'Estienne d'Orves
01 69 53 78 22
- 8 Les Meulières**
72 rue d'Estienne d'Orves
- 9 Moulin de Grais**
12 Rue du Lavoir
01 60 11 36 91
- 10 Le Relai**
64 rue d'Estienne d'Orves
- 11 Syndicat d'Initiatives V21**
Villa Sainte Christine
Place Charles de Gaulle

Structures municipales jeunes

- 1 Espace Jeunes / Information Jeunesse**
11 rue de l'Ancienne poste

Crèches

- 1 Crèche collective Louise de Vilmorin**
5 rue Henri Bourrelrier
- 2 Crèche La Pouponnière**
13 rue d'Antony
- 3 Crèche collective Saint-Fiacre**
7 square des Bégonias

Établissements scolaires

- 1 École maternelle Bois Lorient**
5 rue Fabre
- 2 École maternelle Clos Fleuri**
24 rue d'Antony
- 3 École maternelle des Gros chênes**
Route du Bua
- 4 École maternelle des Prés-Bouchards**
Avenue des Princes
- 5 École élémentaire David Régnier / Paul Fort**
1 rue Fabre
- 6 École élémentaire Honoré d'Estienne d'Orves**
24 rue d'Antony



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

